

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD  
SÉANCE DU 31 MARS 2011 À 18 HEURES 30  
SALLE DES ALLÉES MARINES À CAPBRETON**

**EN APPLICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
EN DATE DU 10 FÉVRIER 2011 ET SUR CONVOCATION DU 24 MARS 2011**

*Nombre de conseillers :  
en exercice : 62  
présents : 53  
absents représentés : 8  
absent excusé : 1*

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 31 MARS 2011**

L'an deux mille onze, le trente et un du mois de mars à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud dûment convoqué, en application de la délibération du conseil communautaire en date du 24 mars 2011, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des allées marines à Capbreton sous la présidence de Monsieur Eric KERROUCHE.

**Présents :** Messieurs Eric KERROUCHE, Hubert DOSBA, Mesdames Michèle LABEYRIE, Anne-Marie CANCOUËT, Messieurs Jean-Claude DAULOUËDE, Jean-Luc DELPUECH, Alain LAVIELLE, Bernard RANDÉ, Jean-Claude SAUBION, Arnaud LABORDE, Francis LAPÉBIE, Dominique TEÏLETCHÉ, Michel AMIEL, Charles BEAUDRU, Olivier BÉGA, Jean-Pierre BÉNÉTRIX, Patrick BENOIST, Francis BETBEDER, Hervé BOUYRIE, Raymond BRETON, Pierre ÇABALOUÉ, Pascal CANTAU, Lionel COUTURE, Benoît DARETS, Madame Jocelyne DELORT, Monsieur Michel DESTENAVE, Madame Stéphanie DUBARRY, Messieurs Bernard DUBERT, Francis DUBERTRAND, Jean-Pierre DUFAU, Jean-Claude DUIZABO, Jean-François DUSSIN, Guy FRANÇOIS, Pierre FROUSTEY, François GUILLAMET, Dany JAMMES, Madame Marielle LABERTIT, Messieurs Patrick LACLÉDÈRE, Jean LADUCHE, Serge LAHILLADE, Alain LARRIEU, Madame Jacqueline LESBATS, Messieurs Serge LESBATS, François MATHIO, Jean-Yves MONTUS, Guillaume MOUTRON, Madame Fabienne NOVION, Messieurs Sylvain OXARAN, Michel PENNE, Jérôme PETITJEAN, Arnaud PINATEL, Mesdames Martine TARRICQ et Pierrette VIGNAUX.

**Absents représentés :** Mme Marie-Hélène FORÇANS-GAUJACQ a donné pouvoir à Mme Michèle LABEYRIE, Mme Agnès COUVREUX a donné pouvoir à M. Guillaume MOUTRON, M. Xavier de LA SALLE a donné pouvoir à M. Patrick BENOIST, M. François GUILLOT a donné pouvoir à M. Jean-Claude DUIZABO, M. Michel LAUSSU a donné pouvoir à M. Raymond BRETON, Mme Hélène SARRIQUET a donné pouvoir à M. Michel DESTENAVE, M. Xavier SOUBESTRE a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BÉNÉTRIX, M. Bernard SUHUBIETTE a donné pouvoir à M. Michel PENNE.

**Absents excusés :** Monsieur Ladislav de HOYOS.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Michel AMIEL.

N° d'ordre	ORDRE DU JOUR	Rapporteurs
1	<b>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2011 À ORX</b>	<i>M. le Président</i>
2	<b>ETAT DES MARCHÉS 2010 D'UN MONTANT SUPERIEUR À 20 000 € HT</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Budget principal de MACS</li> <li>• Budget annexe ZAE de MACS à JOSSE</li> <li>• Budget annexe ZAE de MACS à MAGESCQ</li> <li>• Budget annexe ZAE de MACS à SEIGNOSSE</li> <li>• Budget annexe de l' « Aygueblue »</li> <li>• Budget annexe du Centre de Musique</li> <li>• Budget annexe du Pôle culinaire</li> </ul>	<i>M. le Président</i>
3	<b>BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIÈRES 2010</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Budget principal de MACS</li> <li>• Budget annexe ZAE de MACS à JOSSE</li> <li>• Budget annexe ZAE de MACS à MAGESCQ</li> <li>• Budget annexe ZAE de MACS à SEIGNOSSE</li> <li>• Budget annexe de l' « Aygueblue »</li> <li>• Budget annexe du Centre de Musique</li> <li>• Budget annexe du Pôle culinaire</li> </ul>	<i>M. le Président</i>
4	<b>COMPTES DE GESTION 2010</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Budget principal de MACS</li> <li>• Budget annexe ZAE de MACS à JOSSE</li> <li>• Budget annexe ZAE de MACS à MAGESCQ</li> <li>• Budget annexe ZAE de MACS à SEIGNOSSE</li> <li>• Budget annexe ZAE de MACS à TOSSE</li> <li>• Budget annexe de l' « Aygueblue »</li> <li>• Budget annexe du Centre de Musique</li> <li>• Budget annexe du Pôle culinaire</li> </ul>	<i>M. Jean-Claude Daulouède</i>
5	<b>COMPTES ADMINISTRATIFS 2010</b> Le Président quitte la salle, Monsieur Hubert Dosba, Premier Vice-Président prend la présidence  A – COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE MACS Les résultats des votes sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Section de fonctionnement <ul style="list-style-type: none"> <li><i>par chapitre en dépenses et total dépenses</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- charges à caractère général</li> <li>- charges de personnel</li> <li>- atténuation de produits</li> <li>- charges de gestion courante</li> <li>- charges financières</li> <li>- charges exceptionnelles</li> <li>- opération d'ordre de transfert entre section</li> <li>- dotations aux provisions</li> </ul> </li> <li>Total dépenses de fonctionnement</li> <li><i>par chapitre en recettes et total recettes</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- atténuation de charges</li> <li>- produits des services</li> <li>- impôts et taxes</li> <li>- dotations subventions participations</li> <li>- autres produits de gestion courante</li> <li>- produits financiers</li> <li>- produits exceptionnels</li> <li>- reprises amortissements et provisions</li> <li>- résultat reporté</li> </ul> </li> <li>Total recettes de fonctionnement</li> </ul> </li> <li>• Section d'investissement <ul style="list-style-type: none"> <li><i>par chapitre et opération en dépenses et total dépenses</i></li> <li><i>par chapitre en recettes et total recettes</i></li> <li><b>balance de fonctionnement</b></li> <li><b>balance d'investissement</b></li> </ul> </li> <li>• <b>Balance récapitulative générale</b></li> </ul> B – COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ZAE DE MACS A JOSSE Les résultats des votes sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Section de fonctionnement</li> </ul>	<i>M. Jean-Claude Daulouède</i>

- par chapitre en dépenses et total dépenses
- par chapitre en recettes et total recettes
- Section d'investissement
  - par chapitre en dépenses et total dépenses
  - par chapitre en recettes et total recettes

**C- COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ZAE DE MACS A MAGESCOQ**

Les résultats des votes sont les suivants :

- Section de fonctionnement
  - par chapitre en dépenses et total dépenses
  - par chapitre en recettes et total recettes
- Section d'investissement
  - par chapitre en dépenses et total dépenses
  - par chapitre en recettes et total recettes

**D - COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ZAE DE MACS A SEIGNOSSE**

Les résultats des votes sont les suivants :

- Section de fonctionnement
  - par chapitre en dépenses et total dépenses
  - par chapitre en recettes et total recettes
- Section d'investissement
  - par chapitre en dépenses et total dépenses
  - par chapitre en recettes et total recettes

**E - COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ZAE DE MACS A TOSSE**

Les résultats des votes sont les suivants :

- Section de fonctionnement
  - par chapitre en dépenses et total dépenses
  - par chapitre en recettes et total recettes
- Section d'investissement
  - par chapitre en dépenses et total dépenses
  - par chapitre en recettes et total recettes

**F - COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE DE L'AYGUEBLUE**

Les résultats des votes sont les suivants :

- Section de fonctionnement
  - par chapitre en dépenses et total dépenses
  - par chapitre en recettes et total recettes
  - balance de fonctionnement
- Section d'investissement
  - par chapitre en dépenses et total dépenses
  - par chapitre en recettes et total recettes
  - balance d'investissement

**G - COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE CENTRE DE MUSIQUE HQE DE MACS**

Les résultats des votes sont les suivants :

- Section de fonctionnement
  - par chapitre en dépenses et total dépenses
  - par chapitre en recettes et total recettes
- Section d'investissement
  - par chapitre en dépenses et total dépenses
  - par chapitre en recettes et total recettes

**H - COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE PÔLE CULINAIRE**

Les résultats des votes sont les suivants :

- Section de fonctionnement
  - par chapitre en dépenses et total dépenses
  - par chapitre en recettes et total recettes
- Section d'investissement
  - par chapitre en dépenses et total dépenses
  - par chapitre en recettes et total recettes

**6 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2010**

- Budget principal de MACS
- Budget annexe de l'« Aygueblue »
- Budget annexe pôle culinaire

*M. Jean-Claude  
Daulouède*

**7 ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2011**

*M. le Président et  
M. Daulouède*

8	<p><b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b>  A - ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES COMMUNAUTAIRE DE LAUBIAN 2 À SEIGNOSSE - PROMESSES DE VENTES ET VENTES  Précommercialisation de 7 lots et autorisation pour Monsieur le Président de signer les promesses de ventes et les ventes à intervenir entre MACS et les bénéficiaires</p> <p>B - MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE POUR LA RESTRUCTURATION DU PARC D'ACTIVITÉS DE PÉDEBERT À SOORTS-HOSSEGOR  Extension du périmètre du parc d'activités</p>	<i>M. le Président</i>
9	<p><b>URBANISME - PLU DE TOSSE - DÉROGATION À L'ARTICLE L.122-2 DU CODE DE L'URBANISME</b>  A - MODIFICATION N°1</p> <p>B - RÉVISION SIMPLIFIÉE N° 1</p>	<i>M. Jean-Luc Delpuech</i>
10	<p><b>VOIRIE COMMUNAUTAIRE</b>  A - FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT VOIRIE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Types d'opérations : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gros entretien : MACS 100 %</li> <li>- Aménagements ponctuels de l'existant : MACS 2/3 - Communes 1/3</li> <li>- Réaménagements, nouvelles fonctions ou usages : MACS 2/3 - Communes éligibles aux fonds de concours solidaires 1/3</li> <li>MACS 50% - Communes non éligibles aux fonds de concours solidaires 50%</li> </ul> </li> <li>• Modalités de financement : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtrise d'ouvrage MACS : remboursement de la participation communale 1 an après la réception des travaux</li> <li>- Délégation maîtrise d'ouvrage à une commune : remboursement de la participation communautaire : 50 % à l'engagement des travaux et le solde 1 an après la réception des travaux</li> </ul> </li> </ul> <p>B - AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE MAURICE MARTIN À SOORTS-HOSSEGOR  Convention MACS / Commune de Soorts-Hossegor (maîtrise d'ouvrage déléguée communale) MACS 333 142,17 € HT - Soorts-Hossegor : 356 531,88 € HT + TVA</p>	<i>M. Jean-Claude Saubion</i>
11	<p><b>ENFANCE - JEUNESSE</b>  A - TARIF DES INSCRIPTIONS AU RAID MULTISPORTS « AVENTURE ADOS » LES 15 ET 16 AVRIL 2011 CAPBRETON/SOUSTONS : 20 € par personne comprenant activités, hébergement et restauration</p> <p>B - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UCPA POUR L'ORGANISATION DU RAID ET LES ÉVÉNEMENTS SKATE  Attribution d'une subvention de 14 936 € à l'UCPA au titre de sa participation au Raid sportif « MACS AVENTURE ADOS » et à des initiations de skate - Convention de partenariat MACS / UCPA</p>	<i>Mme Anne-Marie Cancouët</i>
12	<p><b>QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES</b>  A - Marchés publics  B - Chantier école deuxième chance  C - Attribution d'un acompte de 10 000 € au Comité du Tourisme du Pays Tyrossais à valoir sur subvention 2011  D - Réunion du conseil communautaire le mardi 26 avril 2011 à 19 heures salle de Burry à Saint-Vincent-de-Tyrosse</p>	<i>M. le Président</i>

Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Michel Amiel est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

**1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2011 À ORX**  
**Rapporteur : Monsieur le Président**

Monsieur le Président invite l'assemblée à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 10 février 2011, ce qu'elle fait en l'adoptant à l'unanimité.



<p>Conception, mise en page et impression de la carte touristique en français, anglais et espagnol de la Communauté de communes MACS</p> <p>Lot 1 : Conception et mise en page de la carte touristique en français, anglais et espagnol</p> <p>Lot 2 : Impression et livraison de la carte touristique en français, anglais et espagnol</p>	Procédure adaptée	<p>AGENCE CARACTERES à Saint-Paul-Lès-Dax (40990)</p> <p>IMPRIMERIE D'ALBRET à Soustons (40140)</p>	<p>18 160 € HT</p> <p>20 048 € HT</p> <p>1 250 € HT les 10 000 exemplaires supplémentaires en français</p>	11/2010
---	-------------------	---	--	---------

- Tranche de 50 000 € HT à 89 999 € HT

Objet	Type de procédure	Titulaire	Montant	Date de notification
Marché de service relatif à l'étude d'identification et de description des modalités de mise en œuvre, y compris les repères d'interventions adaptés de l'action publique en matière d'usages et de services numériques existants ou inédits	Procédure adaptée	TACTIS à Vincennes (94300)	<p>Tranche ferme : 37 000 € HT</p> <p>Tranche conditionnelle : 32 500 € HT</p>	01/2010
Marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction du centre technique communautaire dans la zone Atlantisud à Saint-Geours-de-Maremne	Procédure adaptée	SCPA - LAFARGUE - LAPASSADE à Saint-Vincent-de-Tyrosse (40230)	54 000 € HT	03/2010
Adaptation du projet de schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la Communauté de communes MACS au nouveau contexte législatif	Procédure adaptée	CITADIA CONSEILS à Montauban (82000)	49 800 € HT	09/2010
Location d'engins et matériels pour des travaux de voirie, bâtiments et espaces verts par la Communauté de communes MACS	Procédure adaptée	LOCALAND à Soustons (40140)	<p>Minimum de 12 500 € HT et de 50 000 € HT maximum par an</p> <p>Reconductible 3 fois</p> <p>1<sup>ère</sup> reconduction</p> <p>2<sup>ème</sup> reconduction</p>	<p>02/2009</p> <p>11/2009</p> <p>11/2010</p>

- Tranche de 133 000 € HT à 192 999 € HT

Objet	Type de procédure	Titulaire	Montant	Date de notification
<p>Marché à bons de commande pur l'assistance, le conseil, la production, l'édition et la diffusion de contenus audiovisuels pour la Communauté de communes MACS</p> <p>Lot 1 : Expertise, conseil, assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'audiovisuel</p> <p>Lot 2 : Production, édition et diffusion de contenus audiovisuels</p>	Procédure adaptée	EUROFILM à Dax (40100)	<p>1 an reconductible 2 fois</p> <p>Montant maximum de 70 000 € HT sur la durée totale du marché reconductions éventuelles comprises</p> <p>Montant maximum de 120 000 € HT sur la durée totale du marché reconductions éventuelles comprises</p>	10/2010

## 2 - Marchés de fournitures

### - Tranche de 20 000 € HT à 49 999, €HT

Objet	Type de procédure	Titulaire	Montant	Date de notification
Acquisition de fournitures et petits matériels de bureau, papeterie et encre pour les services de la Communauté de communes MACS et du CIAS de MACS constitués en groupement Lot 1 : Fournitures et petits matériels de bureau  Lot 2 : Papeterie	Procédure adaptée	ACTUELBURO à Orthez (64304) PAPETERIE TYROSSAISE à Saint-Vincent-de-Tyrosse (40230)	1 <sup>ère</sup> reconduction : Maximum de 8 000 € HT  1 <sup>ère</sup> reconduction : Maximum de 12 000 € HT	01/2010
Fourniture, installation et maintenance d'une billetterie électronique pour le service culture de la Communauté de communes MACS	Procédure adaptée	SARL MAPLACE à Libourne (33500)	14 340 €HT : Livraison et installation 4 160 € HT : Formation 3 200 € HT + 0.08 € HT par billet au-delà de 20 000 pour la maintenance	07/2010

### - Tranche de 193 000 € HT à 999 999 € HT

Objet	Type de procédure	Titulaire	Montant	Date de notification
Marché à bons de commande pour la fourniture de produits et de matériels d'entretien et de consommables jetables pour des communes et établissements publics du territoire de la Communauté de communes MACS constitués en groupement Lot 1 : Produits d'entretien Lot 2 : Matériels d'entretien  Lot 3 : Consommables jetables	Appel d'offres ouvert	ELIPRO à Lons Induspal (64148) PROCIM à Cornebarrieu (31700)	Sans montants minimum ni maximum	10/2010
Marché à bons de commande pour la fourniture d'enrobé à froid	Appel d'offres ouvert	SOROSO à Dax (40106)	Sans minimum ni maximum Reconductible 3 fois 1 <sup>ère</sup> reconduction 2 <sup>ème</sup> reconduction	06/2009  11/2009 11/2010
Marché à bons de commande pour l'achat de carburants pour les véhicules et les besoins de la Communauté de communes MACS et du CIAS de MACS constitués en groupement  Lot 1 : Achat de gazole Lot 2 : Achat de super sans plomb95 et de GPL	Appel d'offres ouvert	SAS SUMATYR à Saint-Vincent-de-Tyrosse	Sans montant minimum ni maximum  Reconductible 2 fois  1 <sup>ère</sup> reconduction	02/2010   11/2010
Marché à bons de commande pour la fourniture et la pose éventuelle de matériel de signalisation verticale permanente et temporaire de police, directionnelle et de sécurité	Appel d'offres ouvert	SARL ROMAIN CHELLE à Toulouse (31104)	Minimum de 75 000 € TTC et de 300 000 € TTC par an  Reconductible 3 fois  1 <sup>ère</sup> reconduction 2 <sup>ème</sup> reconduction	06/2009   12/2009 11/2010

<p>Marché à bons de commande pour la fourniture d'équipements de protection individuelle, de vêtements de travail et d'hygiène pour des communes et établissements publics du territoire de MACS constitués en groupement</p> <p>Lot 1 : Equipements de protection individuelle</p> <p>Lot 2 : Vêtements de travail et de sécurité</p> <p>Lot 3 : Vêtements d'hygiène et de santé</p> <p>Lot 5 : Vêtements de visualisation</p>	Appel d'offres ouvert	<p>AD SARRAT à Saint-Pierre-du-Mont (40281)</p> <p>SARL LANDES PROFESSIONNEL à Saint-Avit (40090)</p> <p>AD SARRAT à Saint-Pierre-du-Mont (40281)</p> <p>FMS à Capbreton (40130)</p>	Sans montant minimum ni maximum	12/2010
---	-----------------------	--	---------------------------------	---------

### 3 - Marchés de travaux

#### - Tranche de 193 000 € HT à 999 999 € HT

Objet	Type de procédure	Titulaire	Montant	Date de notification
Marché à bons de commande pour des travaux de câblage informatique des différents sites de MACS avec fourniture de matériel de téléphonie	Procédure adaptée	DSP TELECOM à Anglet (64600)	Minimum de 50 000 € HT et de 200 000 € HT maximum pour la durée totale du marché reconductions comprises	09/2009
			Reconductible 2 fois 1 <sup>ère</sup> reconduction	08/2010
Marché à bons de commande pour des travaux de signalisation horizontale permanente et temporaire	Procédure adaptée	SARL ROMAIN CHELLE à Toulouse (31104)	Minimum de 70 000 € TTC et de 280 000 € TTC par an	06/2009
			Reconductible 3 fois 1 <sup>ère</sup> reconduction	11/2009
			2 <sup>ème</sup> reconduction	11/2010

#### - Tranche de 1 000 000 € HT à 2 999 999 € HT

Objet	Type de procédure	Titulaire	Montant	Date de notification
Marché à bons de commande pour des travaux d'entretien et d'aménagement des voiries de compétence ou de maîtrise d'ouvrage communautaire - MACS BDC10	Procédure adaptée	Groupement LAFITTE TP - SOUBESTRE à Saint-Geours-de-Maremne (40230)	Montants minimum de 500 00 € HT et maximum de 2 000 000 € HT pour chaque période	10/2010
			Reconductible 1 fois 1 <sup>ère</sup> reconduction	12/2010
Aménagement en voie verte de l'axe littoral Nord - Sud (EUROVELO n°1)	Procédure adaptée	Groupement LAFITTE TP - SOUBESTRE - BOUYRIE à Saint-Geours-de-Maremne (40230)	2 773 083.18 € HT	11/2010
Travaux d'entretien et d'aménagement des voiries de compétence ou de maîtrise d'ouvrage communautaire - MACS BDC08	Appel d'offres ouvert	LAFITTE TP - BAUTIAA TP - SOUBESTRE à Saint Geours de Maremne (40230)	Minimum de 750 000 € TTC et de 3 000 000 € TTC maximum par an	09/2008
			Reconductible 3 fois 1 <sup>ère</sup> reconduction	11/2008
			2 <sup>ème</sup> reconduction	11/2009
			3 <sup>ème</sup> reconduction	11/2010

L'assemblée prend acte de cette liste et charge le Président de la publier.

#### A - BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE MACS A JOSSE

Monsieur le Président expose qu'aucun marché n'a été passé de quelque nature que ce soit dans le cadre de l'exécution du Budget annexe 2010 de la ZAE de MACS à Josse, ce dont l'assemblée prend acte.

#### B - BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE MACS A MAGESCQ

Monsieur le Président expose qu'aucun marché n'a été passé de quelque nature que ce soit dans le cadre de l'exécution du Budget annexe 2010 de la ZAE de MACS à Magescq, ce dont l'assemblée prend acte.

#### C - BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE MACS A SEIGNOSSE

Monsieur le Président expose qu'aucun marché n'a été passé de quelque nature que ce soit dans le cadre de l'exécution du Budget annexe 2010 de la ZAE de MACS à Seignosse, ce dont l'assemblée prend acte.

#### D - BUDGET ANNEXE « AYGUEBLUE »

##### 1 - *Marchés de services*

- *Tranche de 20 000 € HT à 49 999 € HT*

Objet	Type de procédure	Titulaire	Montant	Date de notification
Transport des enfants dans le cadre scolaire et dans le cadre des loisirs pour le Centre Aquatique HQE de MACS "Aygueblue"	Procédure Adaptée	RDTL à Mont de Marsan (40000)	Transport scolaire : 41 893.50 € HT Transport centres de loisirs : selon le BP	09/2010

L'assemblée prend acte de cette liste et charge Monsieur le Président de la publier.

#### E - BUDGET ANNEXE « CENTRE DE MUSIQUE »

Monsieur le Président expose qu'aucun marché n'a été passé de quelque nature que ce soit dans le cadre de l'exécution du Budget annexe du Centre de Musique, ce dont l'assemblée prend acte.

#### F - BUDGET ANNEXE « PÔLE CULINAIRE »

##### 1 - *Marché de services*

- *Tranche de 20 000 € HT à 49 999 € HT*

Objet	Type de procédure	Titulaire	Montant	Date de notification
Réalisation d'une mission d'assistance et d'accompagnement pour l'évaluation des charges à transférer des communes à la Communauté de communes MACS en matière de restauration collective dans le cadre de la réalisation du pôle culinaire communautaire sur la commune de Seignosse	Procédure adaptée	FCL à Paris (75009)	18 000 € HT 5 500 € HT (montant forfaitaire de déplacement dans les communes)	04/2010

##### 2 - *Marché de travaux*

- *Tranche de 50 000 € HT à 89 999 € HT*

Objet	Type de procédure	Titulaire	Montant	Date de notification
Travaux de raccordement du pôle culinaire communautaire aux réseaux d'adduction d'eau potable, de défense incendie et d'assainissement de la commune de Seignosse	Procédure adaptée	LYONNAISE DES EAUX à Biarritz (64200)	66 818 € HT	05/2010

- Tranche de 1 000 000 € HT à 2 999 999 € HT

Objet	Type de procédure	Titulaire	Montant	Date de notification
Marché de travaux selon la procédure adaptée pour la construction du pôle culinaire communautaire sur le territoire de la commune de Seignosse	Procédure adaptée			
Lot 1 : Gros oeuvre		LABEQUE à Saubion (40230)	646 000 € HT	07/2010
Lot 2 : Charpente/Bardage		LAMARQUE à Montgaillard (40500)	292 500 € HT	07/2010
Lot 3 : Couverture - Etanchéité		SAS DEVISME à Saint-Sever (40500)	141 567.69 € HT	09/2010
Lot 4 : Menuiseries extérieures		SAS LAPEGUE à Dax (40100)	104 100 € HT	07/2010
Lot 5 : Portes sectionnelles et SAS		FERMETURES HENRI PEYRICHOU à Saint-Martin-de-Seignanx (40390)	12 498.63 € HT	07/2010
Lot 6 : Electricité		SUDELEC COTE BASQUE à Bayonne (64100)	197 000 € HT	07/2010
Lot 7 : Plomberie - Sanitaire		SN FAUTHOUX à Biarritz (64200)	151 356.46 € HT	07/2010
Lot 8 : Chauffage/Ventilation/Rafraichissement		SAS HERVE THERMIQUE à Bayonne (64100)	240 600 € HT	07/2010
Lot 9 : Production froid		SFEI SARRAT à Saint-Gladie (64390)	89 000 € HT	08/2010
Lot 10 : Serrurerie		DL AQUITAINE à Tercis-les-Bains (40180)	34 457 € HT	08/2010
Lot 11 : Panneaux de chambres froides		SFEI SARRAT à Saint-Gladie (64390)	165 000 € HT	08/2010
Lot 12 : Menuiseries intérieures		SARL SOGEME à Saubusse (40180)	68 245.33 € HT	07/2010
Lot 13 : Plâtrerie - Isolation		SPPM à Bégaar (40400)	29 584.46 € HT	07/2010
Lot 14 : Plafonds suspendus		SAS LAPEGUE à Dax (40100)	20 299.97 € HT	07/2010
Lot 15 : Sols et murs scellés		SARL LASSALLE FRANCOIS ET FILS à Gamarde les Bains (40380)	77 592.50 € HT	07/2010
Lot 16 : Peinture - sols souples		SAS LAPEGUE à Dax (40100)	39 200 € HT	07/2010
Lot 17 : VRD		LAFITTE TP à Saint-Geours-de-Maremne (40230)	51 430.60 € HT	07/2010
Lot 18 : Conditionnement		MECAPLASTIC à Pouzauges (85700)	128 000 € HT	07/2010
Lot 19 : Etiquetage			28 000 € HT	07/2010
Lot 20 : Cellule de refroidissement		ESSOR à Anglet (64600)	65 880 € HT	07/2010
Lot 21 : Cuisson - Laverie		BONNET à Bordeaux (33300)	352 000 € HT	07/2010
Lot 22 : Inox		FRANCE INOX à Saubusse (40180)	24 290 € HT	07/2010
Lot 23 : Système d'enregistrement	SFEI SARRAT à Saint-Gladie (64390)	10 418.13 € HT	08/2010	

L'assemblée prend acte de cette liste et charge Monsieur le Président de la publier.

### 3 - BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIÈRES POUR 2010

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président expose que conformément à l'article L 2241-1 du CGCT, un état des cessions et des acquisitions effectuées dans l'année doit être annexé au compte administratif et doit faire l'objet d'une délibération attestant que l'assemblée a pris acte de cet état.

La date du transfert de propriété à prendre en compte est celle de l'échange des consentements sur la chose et sur le prix, même si la signature de l'acte authentique intervient l'année suivante ou pas du tout.

Sont donc concernées toutes les acquisitions et aliénations de terrain au titre desquelles le conseil communautaire a délibéré en 2010 dans le cadre du budget principal de MACS.

#### A - BUDGET PRINCIPAL DE MACS

##### 1. ACQUISITION

N° ordre	Date délibération MACS	Objet de l'acquisition	Vendeurs	Surface mètre carré	Montant €	Date acte d'acquisition
1	8/04/10	terrain AZ n°27p,166,167 et ba n°151	Sté LABAT-MERLE	27 939	613 000,00	12/05/10
2	24/06/10	Hôtel du centre à Capbreton	Famille Miremont via Landes Foncier	486	590 000	En cours
3	28/10/10	Hôtel Social à Soustons	Commune de Soustons	462	1 euro symbolique	En cours
4	16/12/10	Hôtel Social à St-Vincent-de-Tyrosse	Commune de St-Vincent-de-Tyrosse	826	1 euro symbolique	En cours

##### 2. CESSION

N° ordre	Date délibération MACS	Objet de l'acquisition	Acheteur	Surface mètre carré	Montant €	Date acte d'acquisition
1	28/10/10	Twickenham à St-Vincent-de-Tyrosse	Seixo Immobilier	2 254	450 000	En cours

L'assemblée prend acte de ce bilan.

#### B - BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUE DE MACS A JOSSE

##### 1. ACQUISITION

Néant

##### 2. CESSION

N° ordre	Date délibération MACS	Objet de la cession	Acheteurs	Surface mètre carré	Montant € TTC	Date acte d'acquisition
1	28/10/10	terrain lot 1	SARL DARRIEUMERLOU Mr DARRIEUMERLOU	4 234	121 896,86	En cours
2	28/10/10	terrain lot 3	ATELIER BETON SUD LANDES Mr J. Baptiste ABADIE	12 796	368 396,84	En cours

L'assemblée prend acte de ce bilan.

C - BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUE DE MACS A MAGESCO

1. ECHANGES

N° ordre	Date délibération MACS	Objet de l'échange	Vendeur	Surface mètre carré	Montant € TTC	Date acte
1	14/01/10	terrain O n° 459p	MACS	6 826	34 300,00	19/11/2010

N° ordre	Date délibération MACS	Objet de l'échange	Acheteur	Surface mètre carré	Montant € TTC	Date acte
1	14/01/10	terrain O n° 516	SCI SAG40 Entreprise BTP CAMPISTRON SAGARDIA	6 826	34 300,00	19/11/2010

2. CESSION

Néant

L'assemblée prend acte de ce bilan.

D - BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUE DE MACS LAUBIAN 2 A SEIGNOSSE

1. ACQUISITION

Néant

2. CESSIONS

N° ordre	Date délibération MACS	Objet de l'acquisition	Acheteurs	Surface mètres carrés	Montant € TTC	Date acte d'acquisition
1	14/01/10	terrain lot 4.16	Mr Benoit GRIFFET	640	33 152,00	27/08/10
2	14/01/10	terrain lot 4.03	Mr Frédéric MORYS	720	37 296,00	10/09/10
3	14/01/10	terrain lot 4.09	Mr Alain JOLY	794	41 129,20	24/09/10
4	14/01/10	terrain lot 3.02	Mr Jérémy DONNE Mme Hélène GAUTHIER	711	36 829,35	19/11/10
5	14/01/10	terrain lot 5.06	SCI GC INVEST	640	33 151,59	19/11/10
6	14/01/10	terrain lot 2.07	Mr J-Philippe TOMASELLA	727	37 658,14	18/11/10
7	14/01/10	terrain lots 1.01/02/03	SARL SALLES DUTREY Garage RENAULT	2 349	121 678,20	15/02/11
8	14/01/10	terrain lot 5.07	FRUTINA FRANCE Mr FAGG	640	33 152,00	En cours
9	14/01/10	terrain lot 5.08	SMS SERVICE Mr CORRAL	688	35 638,40	En cours
10	14/01/10	terrain lot 5.01	TOSCANO PAYSAGE Mr TOSCANO	1040	53 872,00	En cours
11	14/01/10	terrain lot 2.09	ACTION ELAGAGE NATURE Mr LAMOUR	716	37 088,80	En cours
12	04/03/10	terrain lot 4.11	SCI FAFY	910	47 138,00	10/09/10
13	04/03/10	terrain lot 4.07	SCI ARRO	841	43 563,26	22/10/10
14	04/03/10	terrain lot 2.05	SCI DORUS	1762	91 270,48	19/11/10

15	04/03/10	terrain lot 5.09	SCI 2 G	750	38 349,52	19/11/10
16	04/03/10	terrain lot 2.04	SCI LAUBAT	1065	55 166,32	29/12/10
17	04/03/10	terrain lot 4.12	SCI DAPRET	910	47 137,42	29/12/10
18	08/04/10	terrain lots 3.04/05/06	SCI BACK SWING	3021	156 485,88	08/10/10
19	24/06/10	terrain lot 4.15	Mme AOUSTON	540	27 972,00	En cours
20	24/06/10	terrain lot 2.01	MDM Mr MARLY Mr NOCHE D'AULNAY	769	39 834,20	En cours
21	24/06/10	terrain lot 5.03	AU BON GOUT PROVENÇAL Mr BARRE	640	33 152,00	En cours
22	24/06/10	terrain lot 4.10	TRAVAUX ET VETEMENTS Mr et Mme DA COSTA MAIA	622	32 219,60	En cours
23	24/06/10	terrain lot 3.01	Mr GOCALVES	696	36 052,80	En cours
24	16/09/10	terrain lot 5.05	VISIAL SA Mr ARROUY	727	37 658,60	En cours
25	28/10/10	terrain lot 4.17	AB 40 CONCEPT Mr BOYER	1039	53 820,20	En cours
26	28/10/10	terrain lot 1.05	ONE EVENT Mr J. Marie CABOT	1358	70 344,40	En cours
27	28/10/10	terrain lot 1.06	JET CENTER 40 Mr Sébastien CABOT	1369	70 914,20	En cours
28	28/10/10	terrain lot 4.06	OUATA RAMPS Mr MENAGER	691	35 793,80	En cours
29	28/10/10	terrain lot 6.01	STUCKEY'S Mr BRIGNONE	1211	62 729,80	En cours
30	16/12/10	terrain lot 5.02	TOSCANO PAYSAGE Mr TOSCANO	640	33 152,00	En cours

L'assemblée prend acte de ce bilan.

#### E - BUDGET ANNEXE DE L'AYGUEBLUE

1. *ACQUISITION*  
Néant

2. *CESSION*  
Néant

#### F - BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE MUSIQUE

1. *ACQUISITION*  
Néant

2. *CESSION*  
Néant

#### G - BUDGET ANNEXE DU PÔLE CULINAIRE

1. *ACQUISITION*

N° ordre	Date délibération MACS	Objet de l'acquisition	Vendeur	Surface mètre carré	Montant €	Date acte d'acquisition
1	24/06/10	Terrain d'assiette du pôle culinaire de MACS à Seignosse	Commune de Seignosse	9 986	1 euro symbolique	17/12/10

## 2. CESSION

Néant

L'assemblée prend acte de ce bilan.

## 4 - COMPTES DE GESTION 2010

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude Daulouède

### A - BUDGET PRINCIPAL DE MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	28 068 843,69	11 917 784,51
Dépenses	25 226 122,79	10 736 460,11
Excédent	2 842 720,90	1 181 324,40
Déficit		
Résultat reporté au 31/12/2009	3 813 152,97	-1 386 939,25
Part affectée à l'investissement 2010	2 366 828,25	
Résultat au 31/12/2010	4 289 045,62	- 205 614,85
Excédent brut au 31/12/2010	4 083 430,77	

L'assemblée adopte ce compte de gestion à l'unanimité

### B - COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE MACS A JOSSE

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	516 936,55	347 705,62
Dépenses	377 467,95	306 936,55
Résultat à la clôture de l'exercice 2009	162 974,04	- 295 359,12
Résultat de l'exercice 2010	139 468,60	40 769,07
Résultat de clôture de l'exercice 2010	302 442,64	- 254 590,05
Résultat au 31/12/2010	47 852,59	

L'assemblée adopte ce compte de gestion à l'unanimité.

### C - COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE MACS A MAGESCO

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	0	0
Dépenses	3 427,00	0
Résultat à la clôture de l'exercice 2009	- 52 680,00	- 108 887,37
Résultat de l'exercice 2010	0	- 3 427,00
Résultat de clôture de l'exercice 2010	- 108 887,37	- 56 107,00
Résultat au 31/12/2010	- 164 994,37	

L'assemblée adopte ce compte de gestion à l'unanimité.

D - COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE MACS A SEIGNOSSE

	<i>FONCTIONNEMENT</i>	<i>INVESTISSEMENT</i>
Recettes	1 446 886,70	0
Dépenses	726 579,76	679 790,26
Résultat à la clôture de l'exercice 2009	- 137 884,97	0
Résultat de l'exercice 2010	720 306,94	- 679 790,26
Résultat de clôture de l'exercice 2010	582 421,97	- 679 790,26
Résultat au 31/12/2010		- 97 368,29

L'assemblée adopte ce compte de gestion à l'unanimité.

E - COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE MACS A TOSSE

	<i>FONCTIONNEMENT</i>	<i>INVESTISSEMENT</i>
Recettes	80 000,00	80 000,00
Dépenses	80 000,00	80 000,00
Résultat à la clôture de l'exercice 2009	0	0
Résultat de l'exercice 2010	0	0
Résultat de clôture de l'exercice 2010	0	0
Résultat au 31/12/2010		0

L'assemblée adopte ce compte de gestion à l'unanimité.

F - COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE DE L'AYGUEBLUE

	<i>FONCTIONNEMENT</i>	<i>INVESTISSEMENT</i>
Recettes	1 943 003,39	185 376,12
Dépenses	1 248 007,61	675 462,80
Résultat à la clôture de l'exercice 2009	200 077,55	- 92 218,97
Résultat de l'exercice 2010	694 995,78	- 490 086,68
Résultat de clôture de l'exercice 2010	797 952,39	- 582 305,65
Résultat au 31/12/2010		215 646,74

L'assemblée adopte ce compte de gestion à l'unanimité.

G - COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE CENTRE DE MUSIQUE HQE

	<i>FONCTIONNEMENT</i>	<i>INVESTISSEMENT</i>
Recettes	0	121 316,92
Dépenses	0	265 624,82
Résultat à la clôture de l'exercice 2009	0	- 149 673,42
Résultat de l'exercice 2010	0	- 144 307,90
Résultat de clôture de l'exercice 2010	0	- 293 981,32
Résultat au 31/12/2010		- 293 981,32

L'assemblée adopte ce compte de gestion à l'unanimité.

H - COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE PÔLE CULINAIRE

	<i>FONCTIONNEMENT</i>	<i>INVESTISSEMENT</i>
Recettes	500 000,00	59 680,70
Dépenses	87 116,20	1 122 834,54
Résultat à la clôture de l'exercice 2009	0	0
Résultat de l'exercice 2010	412 883,80	- 1 063 153,84
Résultat de clôture de l'exercice 2010	412 883,80	- 1 063 153,84
Résultat au 31/12/2010		- 650 270,04

L'assemblée adopte ce compte de gestion à l'unanimité.

## **5 - COMPTE ADMINISTRATIF 2010**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Claude Daulouède**

### A - BUDGET PRINCIPAL DE MACS

Monsieur le Président quitte la salle, Monsieur Hubert Dosba prend la présidence.

Les résultats présentés par Monsieur Jean-Claude Daulouède sont les suivants :

#### **1 - Section de fonctionnement**

Monsieur Jean-Claude Daulouède présente la section de fonctionnement par chapitre :

##### **a) Dépenses :**

011	Charges à caractère général	1 809 370,95
<i>L'assemblée approuve ce chapitre par 57 voix pour et 4 abstentions de Mesdames Jocelyne Delort et Stéphanie Dubarry et de Messieurs Charles Beaudru et François Mathio</i>		
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 432 799,10
<i>L'assemblée approuve ce chapitre par 57 voix pour et 4 abstentions de Mesdames Jocelyne Delort et Stéphanie Dubarry et de Messieurs Charles Beaudru et François Mathio</i>		
014	Atténuation de produits	6 555 173,88
<i>L'assemblée approuve ce chapitre à l'unanimité</i>		
65	Charges de gestion courante	13 334 724,70
<i>L'assemblée approuve ce chapitre à l'unanimité</i>		
66	Charges financières	560 351,78
<i>L'assemblée approuve ce chapitre par 57 voix pour et 4 abstentions de Mesdames Jocelyne Delort et Stéphanie Dubarry et de Messieurs Charles Beaudru et François Mathio</i>		
67	Charges exceptionnelles	38,00
<i>L'assemblée approuve ce chapitre à l'unanimité</i>		
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	376 664,38
<i>L'assemblée approuve ce chapitre à l'unanimité</i>		
68	Dotations aux amortissements et provisions	157 000,00
<i>L'assemblée approuve ce chapitre à l'unanimité</i>		
Total proposition des dépenses de fonctionnement		25 226 122,79
<i>L'assemblée approuve ce total à l'unanimité</i>		

##### **b) Recettes :**

013	Atténuation de charges	10 026,49
<i>L'assemblée approuve ce chapitre à l'unanimité</i>		
70	Produits de services	117 845,90
<i>L'assemblée approuve ce chapitre par 57 voix pour et 4 abstentions de Mesdames Jocelyne Delort et Stéphanie Dubarry et de Messieurs Charles Beaudru et François Mathio</i>		
73	Impôts et taxes	21 700 158,47
<i>L'assemblée approuve ce chapitre par 57 voix pour et 4 abstentions de Mesdames Jocelyne Delort et Stéphanie Dubarry et de Messieurs Charles Beaudru et François Mathio</i>		

		5 699 658,59
74	Dotations subventions participations <i>L'assemblée approuve ce chapitre à l'unanimité</i>	
75	Autres produits de gestion courante <i>L'assemblée approuve ce chapitre à l'unanimité</i>	43 500,00
76	Produits financiers <i>L'assemblée approuve ce chapitre à l'unanimité</i>	81,69
77	Produits exceptionnels <i>L'assemblée approuve ce chapitre à l'unanimité</i>	340 572,55
78	Reprises amortissement et provisions <i>L'assemblée approuve ce chapitre à l'unanimité</i>	157 000,00
002	Résultat reporté <i>L'assemblée approuve ce chapitre à l'unanimité</i>	1 446 324,72
	Total proposition des recettes de fonctionnement <i>L'assemblée approuve ce total à l'unanimité.</i>	29 515 168,41

## 2 - Section d'investissement

### a) Dépenses :

Chapitre 16	Remboursement d'emprunt		
		Réalisé	2 088 768,93
		Reste à réaliser	350 000,00
1641	Emprunts	Réalisé	1 806 648,93
		Reste à réaliser	0
16876	Autres dettes	Réalisé	282 120,00
		Reste à réaliser	350 000,00
	<i>L'assemblée approuve ce chapitre à l'unanimité</i>		
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées		
		Réalisé	900 118,56
		Reste à réaliser	2 154 793,00
	<i>L'assemblée approuve ce chapitre à l'unanimité</i>		
Chapitre 26	Titres de participation		5 300,00
	<i>L'assemblée approuve ce chapitre à l'unanimité</i>		
Opération 901	Très haut débit		
		Réalisé	332 760,36
		Reste à réaliser	1 047 417,00
	<i>L'assemblée approuve ce chapitre à l'unanimité</i>		
Opération 906	Voirie d'urgence		
		Réalisé	126 975,70
		Reste à réaliser	32 313,00
	<i>L'assemblée approuve ce chapitre à l'unanimité</i>		
Opération 911	SCOT		
		Réalisé	9 687,60
		Reste à réaliser	76 167,00
	<i>L'assemblée approuve ce chapitre à l'unanimité</i>		
Opération 913	Siège MACS - Aménagement		
		Réalisé	39 056,51
		Reste à réaliser	63 821,00
	<i>L'assemblée approuve ce chapitre à l'unanimité</i>		
Opération 915	Centre technique		
		Réalisé	5 525,52
		Reste à réaliser	1 178 935,00

<i>L'assemblée approuve ce chapitre à l'unanimité</i>		
Opération 916 Structure tourisme / Panneaux lumineux/totem		
	Réalisé	22 452,21
	Reste à réaliser	96 304,00
<i>L'assemblée approuve ce chapitre à l'unanimité</i>		
Opération 924 Matériel bureautique et informatique tous services		
	Réalisé	35 896,33
	Reste à réaliser	23 474,00
<i>L'assemblée approuve ce chapitre à l'unanimité</i>		
Opération 928 Achats de véhicules		
	Réalisé	23 299,95
	Reste à réaliser	103 207,00
<i>L'assemblée approuve ce chapitre à l'unanimité</i>		
Opération 934 Signalisation verticale		
	Réalisé	144 088,41
	Reste à réaliser	54 780,00
<i>L'assemblée approuve ce chapitre à l'unanimité</i>		
Opération 937 Signalisation horizontale		
	Réalisé	236 463,99
	Reste à réaliser	4 417,00
<i>L'assemblée approuve ce chapitre à l'unanimité</i>		
Opération 938 OPAH MACS 2		
	Réalisé	0
	Reste à réaliser	
<i>L'assemblée approuve ce chapitre à l'unanimité</i>		
Opération 940 Réaménagement d'ouvrages d'art		
	Réalisé	0
	Reste à réaliser	
<i>L'assemblée approuve ce chapitre à l'unanimité</i>		
Opération 941 Etude piste cyclable		
	Réalisé	104 105,81
	Reste à réaliser	2 088 000,00
<i>L'assemblée approuve ce chapitre à l'unanimité</i>		
Opération 944 Voirie 2008		
	Réalisé	258 178,62
	Reste à réaliser	0
<i>L'assemblée approuve ce chapitre à l'unanimité</i>		
Opération 946 Aménagement RD 652 Vieux-Boucau		
	Reste à réaliser	0
<i>L'assemblée approuve ce chapitre à l'unanimité</i>		
Opération 947 Billetterie automatique		
	Réalisé	25 953,20
	Reste à réaliser	0
<i>L'assemblée approuve ce chapitre à l'unanimité</i>		
Opération 948 Voirie 2009		
	Réalisé	1 086 569,65
	Reste à réaliser	0
<i>L'assemblée approuve ce chapitre à l'unanimité</i>		
Opération 951 SIG		
	Réalisé	25 261,41
	Reste à réaliser	49 738,00
<i>L'assemblée approuve ce chapitre à l'unanimité</i>		

<i>Opération 952 Prestations de services audiovisuelles</i>		
	Réalisé	0
	Reste à réaliser	45 000,00
<i>L'assemblée approuve ce chapitre à l'unanimité</i>		
<i>Opération 953 Matériel informatique tous services</i>		
	Réalisé	118 626,52
	Reste à réaliser	76 373,00
<i>L'assemblée approuve ce chapitre à l'unanimité</i>		
<i>Opération 954 Voirie 2010</i>		
	Réalisé	2 303 567,10
	Reste à réaliser	1 181 432,00
<i>L'assemblée approuve ce chapitre à l'unanimité</i>		
<i>Opération 955 Panneaux de communication</i>		
	Réalisé	0
	Reste à réaliser	50 000,00
<i>L'assemblée approuve ce chapitre à l'unanimité</i>		
<i>040 Provisions</i>		
	Réalisé	157 000,00
<i>L'assemblée approuve ce chapitre à l'unanimité</i>		
<i>041 Opérations patrimoniales</i>		
	Réalisé	2 686 803,73
<i>L'assemblée approuve ce chapitre à l'unanimité</i>		
<i>Chapitre 21</i>		
	Réalisé	0
	Reste à réaliser	20 000,00
<i>L'assemblée approuve ce chapitre à l'unanimité</i>		
001 Résultat reporté		1 386 939,25
Total des propositions des dépenses d'investissement		
	Réalisé	12 123 399,36
	Reste à réaliser	8 696 171,00
<i>L'assemblée approuve ce total à l'unanimité</i>		

**b) Recettes :**

Chapitre 10 Dotations fonds divers réservés		
	Réalisé	3 143 408,27
	Reste à réaliser	1 500 000,00
<i>L'assemblée approuve ce chapitre à l'unanimité</i>		
Chapitre 1321 Subventions équipements Etat		
	Réalisé	11 685,24
	Reste à réaliser	0
<i>L'assemblée approuve ce chapitre à l'unanimité</i>		
Chapitre 1322 Subventions Région		
	Réalisé	305 870,50
	Reste à réaliser	325 090,00
<i>L'assemblée approuve ce chapitre à l'unanimité</i>		
Chapitre 1328 Autres subventions : FEDER		
	Réalisé	1 024 501,65
	Reste à réaliser	1 208 931,00

Très haut débit

*Monsieur Jean-Claude Daulouède puis Monsieur Jean-Pierre Dufau indiquent à Madame Stéphanie Dubarry que le restant de la subvention*

*Feder à percevoir par la communauté présente un retard qui est habituel s'agissant d'une subvention européenne.  
L'assemblée approuve ce chapitre à l'unanimité*

Chapitre 1324 Subventions communes	442 913,98
Réalisé	415 825,00

*L'assemblée approuve ce chapitre à l'unanimité*

Chapitre 1323 Subventions du département	316 468,28
Réalisé	8 303,00

*L'assemblée approuve ce chapitre à l'unanimité*

Chapitre 1383 Subventions en annuités	9 468,48
Réalisé	

*L'assemblée approuve ce chapitre à l'unanimité*

Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	3 600 000,00
Réalisé	2 144 625,00

*L'assemblée approuve ce chapitre à l'unanimité*

Chapitre 040 Dotations aux Amortissements et Provisions	376 664,38
Réalisé	

*L'assemblée approuve ce chapitre à l'unanimité*

Chapitre 041 Opérations patrimoniales	2 686 803,73
Réalisé	

*L'assemblée approuve ce chapitre à l'unanimité*

Total des propositions des recettes d'investissement	11 917 784,51
Réalisé	6 052 774,00

*L'assemblée approuve ce total à l'unanimité*

Monsieur Jean-Claude Daulouède invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur :

- la balance générale de fonctionnement ce qu'elle fait par 57 voix pour et 4 abstentions de Mesdames Jocelyne Delort et Stéphanie Dubarry et de Messieurs Charles Beaudru et François Mathio.
- la balance générale d'investissement ce qu'elle fait en l'adoptant à l'unanimité.

Puis il présente à l'assemblée le tableau récapitulatif 2010 ci-après du compte administratif principal de MACS.

Intitulés	DEPENSES		RECETTES	
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Opérations réelles	Opérations d'ordre
SECTION D'INVESTISSEMENT	16 588 827,38	2 843 803,73	14 907 090,40	3 063 468,11
RESULTAT REPORTE	1 386 939,25			
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
	<b>20 819 570,36</b>		<b>17 970 558,51</b>	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	24 849 458,41	376 664,38	27 911 843,69	157 000,00
RESULTAT REPORTE			1 446 324,72	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
	<b>25 226 122,79</b>		<b>29 515 168,41</b>	
<b>TOTAUX</b>	42 825 225,04	3 220 468,11	44 265 258,81	3 220 468,11
<b>TOTAUX GENERAUX</b>	<b>46 045 693,15</b>		<b>47 485 726,92</b>	
<b>RESULTAT</b>			<b>1 440 033,77</b>	

Monsieur Jean-Claude Daulouède invite l'assemblée à se prononcer sur ce tableau récapitulatif 2010 ce qu'elle fait en l'adoptant par 57 voix pour et 4 abstentions de Mesdames Jocelyne Delort et Stéphanie Dubarry et de Messieurs Charles Beaudru et François Mathio.

#### B - BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE MACS A JOSSE

Les résultats présentés par Monsieur Jean-Claude Daulouède sont les suivants :

	<i>FONCTIONNEMENT</i>	<i>INVESTISSEMENT</i>
Recettes	516 936,55	347 705,62
Dépenses	377 467,95	306 936,55
Excédent	139 470,60	40 769,07
Déficit		
Résultat reporté 2009	162 974,04	- 295 359,12
Résultat au 31/12/2010		47 852,59

L'assemblée adopte ce compte administratif à l'unanimité.

#### C - BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE MACS A MAGESCQ

Les résultats présentés par Monsieur Jean-Claude Daulouède sont les suivants :

	<i>FONCTIONNEMENT</i>	<i>INVESTISSEMENT</i>
Recettes	0	0
Dépenses	3 427,00	0
Excédent		
Déficit	3 427,00	
Résultat reporté 2009	- 52 680,00	- 108 887,37
Résultat au 31/12/2010		- 164 994,37

L'assemblée adopte ce compte administratif à l'unanimité.

#### D - BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE MACS A SEIGNOSSE

Les résultats présentés par Monsieur Jean-Claude Daulouède sont les suivants :

	<i>FONCTIONNEMENT</i>	<i>INVESTISSEMENT</i>
Recettes	1 446 886,70	-
Dépenses	726 579,76	679 790,26
Excédent	720 306,94	
Déficit		679 790,26
Résultat reporté 2009	- 137 884,97	
Résultat au 31/12/2010		- 97 368,29

L'assemblée adopte ce compte administratif à l'unanimité.

#### E - BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE MACS A TOSSE

Les résultats présentés par Monsieur Jean-Claude Daulouède sont les suivants :

	<i>FONCTIONNEMENT</i>	<i>INVESTISSEMENT</i>
Recettes	80 000,00	80 000,00
Dépenses	80 000,00	80 000,00
Excédent	0	0
Déficit	0	0
Résultat reporté 2009	-	-
Résultat au 31/12/2010	0	0

L'assemblée adopte ce compte administratif à l'unanimité.

#### F - BUDGET ANNEXE DE L'AYGUEBLUE

Les résultats présentés par Monsieur Jean-Claude Daulouède sont les suivants :

	<i>FONCTIONNEMENT</i>	<i>INVESTISSEMENT</i>
Recettes	1 943 003,39	185 376,12
Dépenses	1 248 007,61	675 462,80
Excédent	694 995,78	
Déficit		490 086,68
Résultat reporté 2009	102 956,61	- 92 218,97
Résultat au 31/12/2010		215 646,74

L'assemblée adopte ce compte administratif par 57 voix pour et 4 abstentions de Mesdames Jocelyne Delort et Stéphanie Dubarry, et de Messieurs Charles Beaudru et François Mathio.

#### G - BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE MUSIQUE

Les résultats présentés par Monsieur Jean-Claude Daulouède sont les suivants :

	<i>FONCTIONNEMENT</i>	<i>INVESTISSEMENT</i>
Recettes	-	121 316,92
Dépenses	-	265 624,82
Excédent		
Déficit	-	144 307,90
Résultat reporté 2009	-	- 149 673,42
Résultat au 31/12/2010	-	- 293 981,32

L'assemblée adopte ce compte administratif à l'unanimité.

## H - BUDGET ANNEXE DU PÔLE CULINAIRE

Les résultats présentés par Monsieur Jean-Claude Daulouède sont les suivants :

	<i>FONCTIONNEMENT</i>	<i>INVESTISSEMENT</i>
Recettes	500 000,00	59 680,70
Dépenses	87 116,20	1 122 834,54
Excédent	412 883,80	
Déficit		1 063 153,84
Résultat reporté 2009	0	0
Résultat au 31/12/2010		- 650 270,04

L'assemblée adopte ce compte administratif par 57 voix pour et 4 abstentions de Mesdames Jocelyne Delort et Stéphanie Dubarry, et de Messieurs Charles Beaudru et François Mathio.

## 6 - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2010

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude Daulouède

### A - BUDGET PRINCIPAL DE MACS

Monsieur le rapporteur propose l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 :

<b>Résultat de l'exercice en fonctionnement</b>	=	2 842 720,90
Résultat 2009 reporté	=	<u>1 446 324,72</u>
Résultat à affecter	=	+ 4 289 045,62
<b>Résultat de l'exercice en investissement</b>	=	+ 1 181 324,40
Résultat reporté 2009	=	<u>- 1 386 939,25</u>
Solde d'exécution de la section d'investissement	=	- 205 614,85
Restes à réaliser dépenses	=	8 696 171,00
Restes à réaliser recettes	=	<u>6 052 774,00</u>
<b>Solde restes à réaliser au 31/12/2010</b>	=	<b>- 2 643 397,00</b>
Besoin de financement	=	- 2 849 011,85
Affectation du résultat	=	+ 2 849 011,85
Résultat reporté BP 2011 section de fonctionnement	=	+ 1 440 033,77
Résultat reporté BP 2011 section d'investissement	=	- 205 614,85

L'assemblée approuve cette affectation à l'unanimité.

### B - BUDGET ANNEXE DE L'AYGUEBLUE

Monsieur le rapporteur propose l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 :

<b>Résultat de l'exercice en fonctionnement</b>	=	+ 694 995,78
---	---	--------------

Résultat 2009 reporté	=	+ 200 077.55
Part affectée à l'investissement en 2010	=	- <u>97 120.94</u>
Résultat à affecter	=	+ 797 952.39
<b>Résultat de l'exercice en investissement</b>	=	- 490 086.68
Résultat reporté 2009	=	- <u>92 218.97</u>
Solde d'exécution de la section d'investissement	=	- 582 305.65
Restes à réaliser dépenses	=	100 000.00
Restes à réaliser recettes	=	<u>0.00</u>
<b>Solde restes à réaliser au 31/12/2010</b>	=	- <b>100 000,00</b>
Besoin de financement	=	- 682 305.65
<b>Affectation du résultat</b>	=	<b>+ 682 305.65</b>
<b>Résultat reporté BP 2011 section de fonctionnement</b>	=	<b>+ 115 646.74</b>
<b>Résultat reporté BP 2011 section d'investissement</b>	=	<b>- 582 305.65</b>

L'assemblée adopte ce compte administratif par 57 voix pour et 4 abstentions de Mesdames Jocelyne Delort et Stéphanie Dubarry, et de Messieurs Charles Beaudru et François Mathio.

#### C - BUDGET ANNEXE DU PÔLE CULINAIRE DE MACS

Monsieur le rapporteur propose l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 :

<b>Résultat de l'exercice en fonctionnement</b>	=	+ 412 883.80
Résultat à affecter	=	+ 412 883.80
<b>Résultat de l'exercice en investissement</b>	=	- 1 063 153.84
Solde d'exécution de la section d'investissement	=	- 1 063 153.84
Restes à réaliser dépenses	=	2 412 085.00
Restes à réaliser recettes	=	<u>3 103 819.30</u>
<b>Solde restes à réaliser au 31/12/2010</b>	=	<b>+ 691 734.30</b>
Besoin de financement	=	- 371 419.54
Affectation du résultat	=	+ 371 419.54

Résultat reporté BP 2011 section de fonctionnement = + 41 464.26

Résultat reporté BP 2011 section d'investissement = - 1 063 153.84

L'assemblée adopte ce compte administratif par 57 voix pour et 4 abstentions de Mesdames Jocelyne Delort et Stéphanie Dubarry, et de Messieurs Charles Beaudru et François Mathio.

## **7 - ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2011**

**Rapporteurs : Messieurs le Président et Jean-Claude Daulouède**

*Monsieur le Président expose que les orientations budgétaires de MACS pour 2011 interviennent dans un contexte très particulier et qu'il a pu noter dernièrement lors d'une réunion de l'Assemblée des Communautés de France (AdcF) à Paris qu'une véritable inquiétude a gagné l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale, qu'il s'agisse non seulement des communautés de communes mais aussi des communautés d'agglomérations et des communautés urbaines, étant donné le flou de la réforme financière et fiscale et le brouillard complet dans lequel elles se trouvent concernant leurs ressources.*

*Les renseignements attendus sur la fiscalité ne sont toujours pas parvenus, pas plus que ceux sur les dotations, les services de l'Etat éprouvant des difficultés majeures face à l'ampleur et à la complexité de la réforme. Ainsi, la neutralisation des incidences du transfert de la taxe d'habitation départementale aux communautés sur leurs abattements et ceux de leurs contribuables est bien plus compliquée que prévu initialement.*

*Le Délégué Général aux collectivités locales du Ministère de l'Intérieur lors de cette même réunion a non seulement confirmé le gel des dotations mais également annoncé des contraintes financières encore plus prégnantes pour les années à venir.*

*Monsieur le Président propose à l'assemblée dans ce contexte d'incertitude d'être prudent voire de différer la réalisation de certains investissements pourtant pressants et programmés pour débiter cette année parmi lesquels le Centre de Musique communautaire à Saint-Vincent-de-Tyrosse. Le Conservatoire des Landes a d'ailleurs mis la communauté en demeure de réaliser cet équipement, les locaux actuels fréquentés par plus de 500 élèves n'étant absolument pas adaptés ni sécurisés pour dispenser cet enseignement.*

Monsieur le Président et Monsieur Jean-Claude Daulouède présentent ensuite conjointement les orientations budgétaires de MACS pour 2011.

### DÉPENSES de FONCTIONNEMENT 2011:

#### *Charges à caractère général*

BP 2010	2 132 800,00
CA 2010	1 809 370,95
Proposition BP 2011	2 600 000,00

L'ouverture du pôle culinaire en septembre impacte le chapitre 011 à hauteur de 2 millions d'euros pour une année entière soit 500 000 euros pour 4 mois.. Pour les dépenses courantes des autres services de la communauté, il n'est pas prévu une augmentation de ce chapitre au BP 2011 par rapport à 2010.

Ces charges comprennent toutes les dépenses de fonctionnement des services de MACS, notamment :

- l'entretien des voies et réseaux avec le marché d'enrobé à froid, de curage et de fauchage
- la communication et la culture
- la maintenance pour l'informatique

#### *Charges de personnel*

BP 2010	2 690 000,00
CA 2010	2 432 799,10
Proposition BP 2011	3 440 000,00

Il s'agit d'une estimation, le montant de l'attribution de compensation définitif devra être affiné après ajustement du montant des charges de personnel transférées ou compensées.

*Monsieur Lionel Couture déclare craindre que le prélèvement par la communauté de communes sur l'attribution de compensation des communes membres au titre des personnels transférés à hauteur de 80 % des salaires au lieu de leur totalité, ne conduise un jour la communauté à devoir compenser cet abandon volontaire de recettes par une hausse de la fiscalité communautaire.*

*Monsieur le Président lui répond que cette remarque est tout à fait pertinente mais que l'on peut raisonnablement penser que l'effet « mutualisation » devrait permettre de compenser ce différentiel.*

*La communauté de communes étant un espace de solidarité il propose dans cet esprit qu'elle ne se prélève pas sur les attributions de compensation des six communes de moins de 1000 habitants au titre des salaires mutualisés des personnels d'encadrement du pôle culinaire, ce qui représente une somme de 17 500 € environ ainsi que des personnels informatique.*

*Monsieur Francis Dubertrand fait observer qu'il existe des disparités financières indéniables entre communes membres de MACS et qu'il ne serait pas équitable à son avis que la même règle de prélèvement sur les attributions de compensation s'applique à toutes de manière uniforme sans tenir compte des difficultés auxquelles certaines sont confrontées parmi lesquelles les plus petites.*

*Monsieur Lionel Couture souhaite que l'on ne se méprenne pas sur le contenu de son intervention et qu'il est tout à fait favorable à ce que la communauté actionne des mécanismes de solidarité communautaire mais que cela puisse se faire sans déroger aux règles de transfert existantes, les incidences financières pouvant être sinon plus importantes que l'abandon relativement modique du prélèvement sur l'attribution de compensation des petites communes au titre des personnels mutualisés.*

*Monsieur le Président lui fait observer que ces mesures ne concernent dans les deux cas, pôle culinaire et informatique, que quelques communes et qu'en l'absence de réponse textuelle adaptée il a été convenu de faire appel au bon sens et à l'équité pour parvenir à une solution satisfaisante pour les deux parties du bloc intercommunal, l'idée étant d'anticiper sur l'effet mutualisation et de trouver le juste équilibre.*

*Monsieur Jean-Pierre Dufau comprend que l'on puisse nourrir des inquiétudes sur les incidences financières que pourraient avoir pour la communauté le non prélèvement de certaines charges transférées. Toutefois, une application stricte des règles de prélèvement s'avèrerait à son avis dommageable pour les communes, notamment les plus petites d'entre elles et leur attribution de compensation dans la mesure où chacune exerce cette compétence d'une manière différente de l'autre sur son territoire.*

*La recherche d'une solution de bon sens est la plus sage afin de mettre du liant dans cette diversité, la mutualisation faisant ensuite son œuvre grâce au lissage des charges et à l'augmentation progressive des ressources générées par l'augmentation des rationnaires.*

*Monsieur François Mathio constate que lorsqu'on parcourt la campagne on s'aperçoit que les communes riches continuent d'investir ce qui n'est pas le cas des communes pauvres pour lesquelles il y a lieu sans plus tarder de mettre en œuvre des mutualisations adaptées.*

*Monsieur le Président lui répond qu'il ressort de ses discussions régulières avec les élus de ces mêmes communes qu'une péréquation interne empreinte de bon sens et acceptée par tous est préférable à une application textuelle contrainte imposée de l'extérieur ce qui pourrait être le cas dans les années à venir, cette possibilité étant d'ores et déjà prévue à titre expérimental par la loi de réforme des collectivités territoriales.*

*Certes la communauté se prive de certaines recettes d'une importance toute relative mais elle épargne ce faisant les communes dont l'attribution de compensation bien que réduite représente une part non négligeable de leurs ressources.*

Il invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur le principe de ne pas prélever sur l'attribution de compensation des communes de moins de 1000 habitants, les sommes relatives aux personnels mutualisés au titre des compétences informatique et pôle culinaire, cette proposition devant être également validée par la commission d'évaluation des charges transférées.

Le conseil communautaire adopte cette proposition à l'unanimité.

### Charges de gestion courante

BP 2010	13 377 100,00
CA 2010	13 334 724,70
Proposition BP 2011	13 860 000,00

Ce chapitre constitue le premier poste de dépense de la section de fonctionnement et intègre les participations suivantes :

	BP 2010	BP 2011
SITCOM	8 575 500,00	8 751 854,00
Conservatoire des Landes	500 000,00	550 000,00
EPFL	402 000,00	404 763,000
Syndicat mixte de gestion de milieux naturels	40 000,00	42 000,00
Syndicat mixte Atlantisud (démarrage pépinière et hôtel d'entreprises)	85 000,00	307 000,00
Syndicat mixte Pédebert	54 700,00	42 000,00
Participation au budget annexe Aygueblue	1 936 000,00	1 700 000,00
Participation au budget annexe pôle culinaire	500 000,00	700 000,00
Participation au CIAS	413 000,00	450 000,00
Subventions aux associations	560 000,00	560 000,00
Remboursement aux communes portage de repas		45 000,00

### Charges financières

Le montant prévisionnel des intérêts d'emprunt au chapitre 66 en section de fonctionnement sera de 780 000 € et le remboursement du capital restant dû en section d'investissement s'élèvera à 1 930 000 €.

### Dotations aux amortissements et aux provisions

A la demande de monsieur le Trésorier communautaire, il apparaît nécessaire de régulariser la dotation aux amortissements de MACS. Cette opération permet un rattrapage de l'amortissement des immobilisations depuis la création de la communauté de communes.

La dotation aux amortissements envisagée pour 2011 est **1 840 000 €**

La dotation aux provisions proposée est de **157 000 €**, elle est égale à celle de 2010.

### Le virement envisageable à la section d'investissement est évalué à 2 300 000 €

(dans le cadre de ces orientations et compte tenu des incertitudes concernant les montants des bases fiscales, de la DGF, de la dotation d'intercommunalité, de la compensation relais au titre de la TPU, ...).

### RECETTES de FONCTIONNEMENT 2011:

*Produits des régies : vente de repas du pôle culinaire, manifestations culturelles, AMI, Tourisme, hôtels sociaux*

BP 2010	147 300,00
CA 2010	117 845,00
Proposition BP 2011	615 000,00

### Impôts directs

BP 2010	21 328 878,00
CA 2010	21 700 158,47
Proposition BP 2011	22 100 000,00

La proposition BP 2011 ne tient compte que de la variation nominale des bases de 2 % prévue dans la loi de finances pour 2011.

Les bases nettes des taxes ménages et de la cotisation foncière des entreprises seront communiquées par le service fiscalité de la trésorerie générale début avril.

*Dotations – Subventions et Participations :*

DGF 2010 5 221 838,00  
 DGF 2011 Montant non communiqué

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2011:

<b>Total des restes à réaliser au 31/12/2010</b>	<b>8 696 171,00</b>
Subventions d'équipement au département	657 367,00
Subventions d'équipement aux communes	615 426,00
Fonds de concours	645 000,00
Subventions d'équipement aux organismes sociaux pour logements	237 000,00
Très haut débit (études et travaux)	1 047 417,00
Voirie d'urgence	32 313,00
SCOT	76 167,00
Aménagement siège de MACS	63 821,00
Centre technique de MACS	1 178 935,00
Panneaux lumineux	96 304,00
Matériel bureautique et informatique (tous services confondus)	23 474,00
Achat de véhicules	103 207,00
Signalisation verticale	54 780,00
Signalisation horizontale	4 417,00
Etudes et travaux pistes cyclables	2 088 000,00
Etudes pour SIG	49 738,00
Prestations de services audiovisuelles tous services confondus	45 000,00
Matériel informatique tous services confondus	76 373,00
Voirie 2010	1 181 432,00
Panneaux de communication	50 000,00
Frais annexes rachat Twickenham	20 000,00
EPFL 2010	350 000,00

Monsieur le rapporteur expose que ces restes à réaliser concernent pour l'essentiel des travaux réalisés fin 2010 et début 2011, les dépenses s'y rapportant ayant été réglées en début d'année.

PROGRAMME PRÉVISIONNEL D'INVESTISSEMENT POUR 2011

*Plan pluriannuel d'investissement pour la voirie*

Rappel CA 2010 4 446 325,19

Subventions d'équipement au département et délégations de maîtrise d'ouvrage aux communes pour aménagements de giratoires, de pistes cyclables et de traversées d'agglomérations :

- signalisation verticale et horizontale
- programme voirie (maîtrise d'ouvrage MACS)

Restes à réaliser 2 509 535,00

<i>Autorisation de programme</i>	<i>Crédits de paiements 2011</i>	<i>Crédits de paiements 2012</i>	<i>Crédits de paiements 2013</i>
<i>15 000 000,00</i>	<i>5 000 000,00</i>	<i>5 000 000,00</i>	<i>5 000 000,00</i>

BP 2011 5 000 000,00

*Subventions d'équipements délégations de maîtrise d'ouvrage départementale et communale*  
*Signalisation verticale et horizontale*  
*Rénovation d'ouvrage d'art*  
*Programme voirie*

*Plan pluriannuel d'investissement pour les pistes cyclables*

Rappel CA 2010 - Etudes 104 105,81

Restes à réaliser 2 088 000,00

<i>Autorisation de programme</i>	<i>Crédits de paiements 2011</i>	<i>Crédits de paiements 2012</i>	<i>Crédits de paiements 2013</i>
<i>8 808 000,00</i>	<i>5 488 000,00</i>	<i>1 660 000,00</i>	<i>1 660 000,00</i>

BP 2011 5 488 000,00

*Axe nord sud fin des travaux  
Démarriage boucle centre  
Panneaux, aires de repos, peinture*

*Monsieur le Président expose que renseignements pris auprès de membres du Comité Régional de Programmation il s'avèrerait qu'une grande partie de l'enveloppe Feder pour 2011 serait mobilisée par un important dossier en Gironde au détriment des projets aquitains déjà planifiés parmi lesquels le schéma directeur des liaisons douces de MACS.*

*Ce schéma considéré comme un projet référence et validé comme tel par tous les partenaires avec la rénovation dans un premier temps de l'axe nord/sud suivi de la réalisation des deux boucles, nord et centre, constitue un ensemble indissociable qui conditionne l'unité du projet des liaisons douces littorales et intérieures.*

*Ce revirement qui remet en cause la programmation et le financement d'une opération structurante majeure pour la communauté est intolérable.*

*Monsieur Hervé Bouyrie déclare qu'il partage totalement ce point de vue et que Monsieur le Président du Conseil Général a décidé d'interpeller Monsieur le Préfet de Région sur ce dossier. Ce revirement en réservant l'essentiel de l'enveloppe du Feder pour un important projet en Gironde remet également en cause la plupart des plans plages ainsi que les programmations de pistes cyclables du Littoral Aquitain.*

*Monsieur François Mathio considère que la communauté de communes plutôt que de réaliser des travaux sur l'axe littoral existant aurait dû réaliser tout d'abord ceux permettant de relier le littoral à l'Adour ce qui désormais ne pourra plus ce faire.*

*Monsieur le Président lui répond que l'axe littoral nord/sud qui est la colonne vertébrale du schéma des liaisons douces de MACS constituait pour le Comité Régional de programmation un préalable à la réalisation des boucles nord et centre. Ces projets seront néanmoins inscrits au budget primitif de la communauté de communes, Monsieur le Président ajoutant qu'il adressera un courrier à Monsieur le Préfet de Région pour connaître les suites qui seront données à ce dossier.*

*Subventions d'équipement aux communes dans le cadre des logements sociaux*

CA 2010 4 000,00  
BP 2011 16 000,00

*Subventions d'équipement aux personnes de droit privé : OPAH MACS 1 et OPAH MACS 2*

CA 2010 136 196,77  
BP 2011 96 000,00

*Subventions d'équipement organismes sociaux pour logement*

BP 2010 276 000,00  
CA 2010 38 052,98  
BP 2011 (restes à réaliser) 237 000,00

### *Très Haut débit*

CA 2010	332 760,36
Restes à réaliser	1 047 417,00
BP 2011	400 000,00

### *Centre technique*

BP 2010	1 184 461,48
CA 2010	5 525,52
Restes à réaliser	1 178 935,00
BP 2011	30 000,00

### *Panneaux lumineux*

CA 2010	22 452,21
Restes à réaliser	88 304,00
BP 2011	22 000,00

*5 panneaux commandés à hauteur de 93 000 € TTC*

### *Achat de véhicules et gros matériels : tractopelle, compacteur, trancheuse de racines, micro tracteur*

CA 2010	23 299,85
Restes à réaliser	103 207,00
BP 2011	200 000,00

### *Matériel informatique*

CA 2010	118 626,52
Restes à réaliser	76 373,00
BP 2011	115 000,00

### *Hôtel du centre*

Proposition BP 2011		559 300,00
-	<i>Maîtrise d'oeuvre</i>	<i>70 000,00</i>
-	<i>Bureau d'études</i>	<i>9 300,00</i>
-	<i>Travaux</i>	<i>480 000,00</i>

### *EPFL*

Proposition BP 2011		836 520,00
-	<i>Terrain face au siège de MACS</i>	<i>120 000,00</i>
-	<i>Achat à Tyrosse bâtiment av. de la gare</i>	<i>350 000,00</i>
-	<i>Terrains ZAE Capbreton</i>	<i>87 120,00</i>
-	<i>Terrain ZAE Casablanca Tyrosse</i>	<i>183 900,00</i>
-	<i>Hôtel du centre Capbreton</i>	<i>88 500,00</i>
-	<i>Terrain centre bourg Saubrigues</i>	<i>7 000,00</i>

*(Le portage financier de cette opération sera finalement assuré par la commune de Saubrigues)*

### *Gens du Voyage*

Proposition BP 2011		30 000,00
	<i>Travaux sur aires</i>	

*La gestion de ces aires a été transférée au CIAS, la partie investissement restant à la charge de la communauté.*

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2011 :

<b>Total des restes à réaliser 2010</b>	<b>6 052 774,00</b>
FCTVA	1 500 000,00
Subvention Région	325 090,00
Autres subventions	1 208 931,00
Subventions communes	415 825,00
Subventions du département	8 303,00
Emprunts et dettes assimilées	2 144 625,00
Produits de cession d'immobilisations	450 000,00
<b>Prévisionnel 2011</b>	
FCTVA	1 523 000,00
Affectation des résultats	2 849 011,85
Subvention conseil régional pour pistes cyclables	
- boucle centre	354 188,00
Subvention conseil général pour pistes cyclables	
- axe nord-sud	547 380,00
- boucle centre	350 295,00
Subvention département pour opération en partenariat	200 000,00
Subvention communes pour opération en partenariat	200 000,00
Subvention communes pour aménagement RD giratoire	400 000,00
Base d'une subvention prévisionnelle Etat (Caisse d'Allocations Familiales) pour aménagement d'une maison des services (Hôtel du Centre)	150 000,00
Dotations aux amortissements	1 840 000,00
Emprunt	4 300 000,00

## 8 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Rapporteur : Monsieur le Président

### A - ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES COMMUNAUTAIRE DE LAUBIAN 2 À SEIGNOSSE - PROMESSES DE VENTES ET VENTES de lots

Monsieur le Président rappelle que le conseil communautaire a donné son accord en séance du 14 janvier 2010 pour la signature par Monsieur le Président des promesses de ventes à intervenir par devant notaire entre MACS et des entreprises désireuses de s'installer dans la ZAE communautaire de Laubian 2 à Seignosse.

La communauté de communes enregistre, à ce jour :

- *Un désistement :*
  - ALU PLUS GOUTTIERES, Mr Manuel MATEOS
- *Sept nouvelles demandes :*

ILOT 2 :

Numéro du lot	Acquéreur	Activité	Contenance approximative	Prix HT
2 - 03	AUTOMATISMES ET SECURITES Mr Sébastien LAURENS 1, rue de Barrasquit ZA Les deux pins 40230 CAPBRETON	Alarmes - Fermetures automatiques - Climatisation - Domotique	893 m <sup>2</sup>	40 185 €
2 - 06	SARL DEL CARMEN MENUISERIE Mr Pierre DEL CARMEN 1, rue de Barrasquit ZA Les deux pins 40230 CAPBRETON	Menuisier	996 m <sup>2</sup>	44 820 €

ILOT 4 :

<i>Numéro du lot</i>	<i>Acquéreur</i>	<i>Activité</i>	<i>Contenance approximative</i>	<i>Prix HT</i>
4 - 08	Mr et Mme José PAREDINHA 48, impasse des saules 40150 HOSSEGOR	Maçon	820 m <sup>2</sup>	36 900 €
4 - 13	SC ELEC Mr Stéphane CAMY 61, route du Vignau 40150 ANGRESSE	Electricien	540 m <sup>2</sup>	24 300 €
4 - 14	Mr Thierry ORGANOFF 171, chemin de quilles 40510 SEIGNOSSE	Photographe	540 m <sup>2</sup>	24 300 €

ILOT 5 :

<i>Numéro du lot</i>	<i>Acquéreur</i>	<i>Activité</i>	<i>Contenance approximative</i>	<i>Prix HT</i>
5 - 04	Mr Daniel GONZALEZ Appartement 202 5, avenue des faisans 40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE	Electricité - peinture	728 m <sup>2</sup>	32 760 €

ILOT 6 :

<i>Numéro du lot</i>	<i>Acquéreur</i>	<i>Activité</i>	<i>Contenance approximative</i>	<i>Prix HT</i>
6 - 03	SCI « les mimosas » Mr Manuel CAMPOS 15, rue des Corroyès 78730 SAINT-ARNAULT EN YVELINES	Fabriqueur de sondes	1 009 m <sup>2</sup>	45 405 €

Le conseil communautaire est invité à se prononcer sur l'autorisation pour le Président de signer par devant notaire les promesses de ventes et les ventes à intervenir avec le candidat bénéficiaire mentionné dans le tableau ci-dessus, ou à toute autre personne morale dont l'attributaire serait l'associé majoritaire ou le gérant qu'il pourrait substituer auxdits candidats étant précisé que :

- la promesse de vente n'entraîne pas de transfert de propriété, celui-ci ne pourra résulter que de la signature par les deux parties intéressées, la communauté de communes d'une part et l'entreprise concernée d'autre part, de l'acte en la forme authentique de la vente promise.
- La surface de chaque lot et le prix qui en résulte figurant dans le tableau ci-dessus sont mentionnés à titre indicatif.
- La surface exacte calculée de chaque lot sera déterminée après établissement du document d'arpentage par le géomètre ainsi que le prix s'y rapportant lequel sur la base de 45 euros hors taxe le mètre carré constituera le prix de vente hors taxe définitif du lot que l'acquéreur devra payer au comptant par devant notaire à la signature de l'acte authentique.
- Tous les frais, droits, taxes et honoraires de quelque nature que ce soit se rapportant à la signature de la promesse de vente ainsi que ceux relatifs à la réalisation de la vente seront supportés par le candidat bénéficiaire.

- Le candidat bénéficiaire devra prendre en outre l'engagement :
  - o de rétrocéder à la communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud le lot au prix où il l'a acquis, si par cas, il ne réalise pas les investissements annoncés dans les cinq années qui suivent, la date anniversaire de la signature de l'acte notarié d'achat.
  - o de se conformer au cahier des charges et au règlement du lotissement élaborés par la SCP des géomètres ARGEO
- La promesse de vente devra intervenir dans un délai de 30 jours à compter de la date de remise du dossier administratif au notaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'approuver la liste des entreprises et des parcelles qu'elles souhaitent acquérir ci-dessus exposées,
- d'autoriser le Président à signer par devant notaire les promesses de ventes ainsi que les actes de ventes à intervenir entre MACS et lesdites entreprises aux conditions précitées ci-dessus exposées.

## B - MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE POUR LA RESTRUCTURATION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DE PÉDEBERT À SOORTS-HOSSEGOR

Monsieur le Président expose que le Syndicat Mixte pour la restructuration de la zone d'activités de Pédebert à Soorts-Hossegor a été créé par arrêté préfectoral du 7 avril 2009 entre le Département des Landes et la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud.

Le Syndicat Mixte a notamment pour objet l'étude et la réalisation de la restructuration de la zone d'activités de Pédebert à Soorts-Hossegor.

Il est aujourd'hui envisagé d'étudier l'extension à l'Est de ladite zone d'activités pour laquelle une modification du périmètre du Syndicat Mixte s'avère nécessaire, les statuts du Syndicat Mixte demeurant inchangés.

Le Syndicat Mixte s'est prononcé favorablement sur la modification de la liste des parcelles annexée aux statuts afin de délimiter le nouveau périmètre d'étude de la restructuration de la zone d'activités de Pédebert et, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Comité Syndical a invité l'organe délibérant de chaque collectivité membre à délibérer sur ces propositions en vue de l'intervention de l'arrêté préfectoral portant modification des statuts.

*Monsieur Jean-Pierre Benetrix indique que cette extension du Parc d'Activités de Pédebert intègre des parcelles acquises par le Syndicat mixte d'une part ainsi que des parcelles appartenant à la commune de Soorts-Hossegor d'autre part.*

*Monsieur Mathio regrette que cette extension de périmètre intervienne sur les zones humides en limite de la commune d'Angresse.*

*Monsieur le Président et Monsieur Hervé Bouyrie lui précisent que ce n'est pas le cas puisque cette extension de périmètre se situe plutôt au nord-est du Parc d'activités vers Seignosse sur des terrains de nature sablonneuse.*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 59 voix pour et 2 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry et Jocelyne Delort, décide :

- de se prononcer favorablement sur la modification des statuts du Syndicat Mixte pour la restructuration de la zone d'activités de Pédebert à Soorts-Hossegor telle que figurant en annexe de la présente délibération,
- de charger Monsieur le Président de signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

**9 – URBANISME - DEROGATION A L'ARTICLE L. 122-2 DU CODE DE L'URBANISME POUR LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE TOSSE**  
**Rapporteur : Monsieur Jean-Luc Delpuech**

**A - MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE TOSSE**

Monsieur le rapporteur expose que l'analyse du projet de première modification du PLU de Tosse consiste à une mise à jour du document par une série d'interventions sur le plan de zonage et le règlement.

Elle consiste notamment à ôter deux emplacements réservés du plan de zonage dont les objets ont été réalisés, à ouvrir à l'urbanisation une zone AUhf de 4 hectares et à transformer une zone AU dont le projet d'aménagement est à ce jour terminé, en zone U.

Cette modification s'appuie sur le développement démographique propre à l'ensemble du territoire communautaire en ouvrant à l'urbanisation des terrains situés en continuité de l'enveloppe urbaine, en permettant une légère densification de son centre-bourg et en assurant la mise à jour du document au fur et à mesure des avancées des opérations d'aménagement réalisées.

Ce projet constitue une évolution attendue du PLU communal approuvé en 2009 pour lequel la communauté de communes avait déjà rendu un avis favorable au titre de l'article L 123-9 du code de l'urbanisme et accordé une dérogation à l'article L 122-2 de ce même code.

Monsieur le rapporteur invite l'assemblée à se prononcer sur ce dossier.

Le conseil communautaire, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver les remarques émises par le rapporteur portant à la connaissance du Conseil communautaire les éléments relatifs aux évolutions apportées par le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Tosse,
- de convenir que les inconvénients éventuels de l'urbanisation envisagée par la commune de Tosse pour les communes voisines, pour l'environnement et pour les activités agricoles ne sont pas excessifs au regard de l'intérêt que représente pour la commune la modification de son plan,
- d'autoriser la commune de Tosse à déroger à l'article L.122-2 du code de l'urbanisme.
- de charger Monsieur le Président de la Communauté de communes MACS de transmettre copie de la présente délibération à Monsieur le Maire de la commune de Tosse,

**B - REVISION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE TOSSE**

Monsieur le rapporteur expose que le projet de première révision simplifiée de la commune de Tosse propose de modifier le zonage N d'un espace de 7 200 m<sup>2</sup> situé dans le prolongement de l'enveloppe urbaine de la commune, le long de la RD 652. Les terrains concernés sont tous des espaces publics, notamment les voiries, dont le principal élément est constitué d'un espace vert boisé de 2 875 m<sup>2</sup> protégé « en espace boisé classé (EBC) » pour son intérêt paysager.

L'intégration de cet espace dans la zone Uhc a pour objet d'assurer la sécurité publique des usagers et d'anticiper les conséquences de l'ouverture à l'urbanisation de la zone à urbaniser attenante tout en conservant la meilleure protection possible du couvert végétal. Cela se traduit donc par la réduction de la surface de cet EBC de 155 m<sup>2</sup> environ (soit moins de 1,5 % de sa surface initiale).

Le PLU conserve par ailleurs dans son plan de zonage une large bande protégée « en espace boisé classé » limitrophe avec la commune voisine de Seignosse afin de conserver la rupture paysagère entre les communes.

Monsieur le rapporteur invite l'assemblée à se prononcer sur ce dossier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'approuver les remarques émises par le rapporteur portant à la connaissance du Conseil communautaire les éléments relatifs aux évolutions apportées par le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Tosse,
- de convenir que les inconvénients éventuels de l'urbanisation envisagée par la commune de Tosse pour les communes voisines, pour l'environnement et pour les activités agricoles ne sont pas excessifs au regard de l'intérêt que représente pour la commune la révision de son plan,
- d'autoriser la commune de Tosse à déroger à l'article L.122-2 du code de l'urbanisme.
- de charger Monsieur le Président de la Communauté de communes MACS de transmettre copie de la présente délibération à Monsieur le Maire de la commune de Tosse.

## **10 - VOIRIE COMMUNAUTAIRE**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Claude Saubion**

### **A – FINANCEMENT DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT VOIRIE**

Monsieur le rapporteur expose que l'atelier « Aménagement Voirie » a proposé lors de sa dernière réunion de différencier trois types d'opérations relevant de l'investissement voirie ainsi que les nouvelles modalités de financement s'y rapportant.

#### **1 – Types d'opérations**

##### *a) Gros entretien*

Rénovations ou réfections de la voirie ou des ouvrages liés à l'identique

Travaux de remise en état d'une voirie en conservant les mêmes caractéristiques géométriques (largeurs, altimétrie, ...)

Aucune transformation (pas d'élargissement de chaussée, pas de créations de nouveaux espaces, ...)

##### Principes d'interventions:

Réfection de revêtement de chaussée avec reprofilage

Réparation d'un ouvrage traversant

Rénovation de trottoirs ou abords de chaussée existants et accessibles

##### *b) Aménagements ponctuels de l'existant*

Mise en conformité ou en sécurité de la voirie

Interventions ponctuelles de mise en conformité ou en sécurité d'aménagements existants (trottoirs, carrefours, augmentation des visibilité, ...)

##### Principes d'interventions:

Aménagement de sécurité de type ralentisseur, chicane, ...

Mise en accessibilité de cheminements piétons ou traversées piétonnes

Création ponctuelle de cheminement ou trottoir piéton au droit d'un équipement public

Correction ou création d'îlots directionnels sur des carrefours

##### *c) Réaménagements, nouvelles fonctions ou usages*

##### Réaménagements, nouvelles fonctions ou usages

Traverses d'agglomérations ou voies rurales RD ou VC, modifications des usages et fonctions des voies

Opérations de réaménagement de voiries modifiant les caractéristiques géométriques (élargissement de voies, création de cheminements doux, modification de tracé, carrefours non finançables par l'urbanisation, ...)

##### Principes d'interventions:

Modernisation de voiries avec changement général du profil en travers (élargissement de chaussées, aménagement des abords de type trottoirs, ...)

Opérations en partenariat avec CGXL

Créations d'espaces parallèles à des chaussées affectés au mode doux (trottoirs, voie vertes, ...)

#### **2 – Participations financières de MACS et des communes au titre des travaux relevant de la compétence communautaire voirie**

##### *a) Gros entretien*

*Prise en charge de la totalité de la dépense par MACS*

b) *Aménagements ponctuels de l'existant*  
Prise en charge MACS 2/3 et commune 1/3

c) *Réaménagements, nouvelles fonctions ou usages*  
Communes éligibles aux fonds de concours solidaires : MACS 2/3 et commune 1/3  
Communes non éligibles aux fonds de concours solidaires : MACS 50 % et communes 50 %

### 3 – Maîtrise d'ouvrage

Dans le cas de maîtrise d'ouvrage communautaire, le remboursement de la participation communale s'effectuera un an après la réception des travaux.

Dans le cas de délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune, le remboursement de la participation communautaire sera réalisé à hauteur de 50 % à l'engagement des travaux, le solde étant versé un an après la réception des travaux.

Après cet exposé on peut noter les interventions suivantes :

*Monsieur Jean-Yves Montus s'interroge sur les réaménagements des traverses d'agglomération par les routes départementales pour lesquels il semblerait qu'en raison des contraintes financières auxquelles le département se trouve confronté, trois projets seulement seraient retenus sur la cinquantaine présentés pour les Landes.*

*Il rappelle que la communauté de communes intervient en partenariat avec le Conseil général, qu'à ce titre, elle prolonge la politique du département et que dans ces conditions très peu d'aménagements seront réalisés à moins qu'elle ne se substitue au département. La solution pourrait passer par le déclassement de certaines voies départementales pour permettre à la communauté de communes de poursuivre ce type d'intervention.*

*Monsieur le Président rappelle que si le budget du département est contraint, celui de la communauté de communes l'est aussi et que par conséquent elle ne peut pas se substituer financièrement au conseil général pour pallier la réduction des investissements sur les RD.*

*Il ajoute que d'une manière générale, le département est le partenaire principal de la communauté de communes pour ces aménagements et que de la même façon, les déclassements doivent faire l'objet de décisions concertées entre les deux parties concernées. Les contraintes financières du moment doivent amener le département et la communauté à trouver des solutions ensemble.*

*Monsieur Hervé Bouyrie confirme que les orientations budgétaires du département pour 2011 prévoient une baisse sensible de crédits d'investissement du conseil général de l'ordre de 10% par rapport à 2010 et que la capacité d'investissement du département cette année pour ce type d'aménagement se limite à trois projets pour les Landes.*

*Toutefois, la situation d'aujourd'hui n'étant pas celle de demain, il est difficile en raison des incertitudes financières de faire de la prospective et qu'il n'est pas envisagé de déclasser des routes départementales pour les remettre ensuite aux collectivités locales.*

*Monsieur Jean-Claude Saubion rappelle que les dépenses annuelles d'investissement voirie de MACS ont plus que doublé par rapport à 2002.*

*Monsieur Jean-Yves Montus indique que l'Etat a atteint son objectif de réduction du déficit public pour 2010, qu'il a clairement annoncé la poursuite de cette politique et que les dotations aux collectivités s'en trouveront affectées ainsi que leur capacité d'investissement.*

*Monsieur le Président déclare qu'il partage cette inquiétude et que si en effet l'Etat a atteint pour 2010 l'objectif qu'il s'était fixé de réduction des déficits publics, c'est principalement grâce aux collectivités locales qui ont moins investi. La ligne annoncée par le Ministère du Budget est de poursuivre cette politique de résorption en contraignant financièrement les collectivités locales dans le cadre des réformes mises en place par les deux dernières lois de finances.*

*Il propose que le département et la communauté de communes puissent dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement, s'accorder compte tenu de leurs contraintes financières respectives, sur une programmation des aménagements envisageables sur les routes départementales du territoire.*

Le conseil communautaire, après ces interventions décide d'adopter à l'unanimité les modalités précitées des travaux d'investissement voirie.

Le conseil communautaire approuve en outre le Plan pluriannuel d'investissement (PPI) des travaux de voirie de MACS répartis sur trois ans à hauteur de 15 millions d'euros soit 5 millions d'euros par an.

Ce PPI permettra de :

- programmer des investissements dans la durée sur 3 ans (2011 à 2013)
- réaliser les investissements programmés sur les 3 ans,
- anticiper, lisser et maîtriser les dépenses (MACS et communes)
- mutualiser et coordonner les interventions (concessionnaires par exemple).

Monsieur François Mathio s'étant absenté lors de cette question est retourné en salle de réunions après le vote.

#### B - AMENAGEMENT DE L'AVENUE MAURICE MARTIN A SOORTS-HOSSEGOR - CONVENTION MACS / COMMUNE DE SOORTS-HOSSEGOR

Monsieur le rapporteur expose que la commune de Soorts-Hossegor engage le réaménagement des circulations et la revalorisation de son centre ville.

La première tranche concerne le réaménagement de l'avenue Maurice Martin pour créer notamment un parc de stationnement public important autour de cette voie.

Le montant global des travaux est estimé à 689 674.05 € HT.

Une convention a été établie pour définir les participations financières de MACS et de la commune de Soorts-Hossegor, laquelle assurera la totalité de la maîtrise d'ouvrage de cette opération.

MACS et la commune de Soorts-Hossegor s'engagent comme suit conformément à l'annexe 1 Voirie aux statuts de la communauté et notamment au paragraphe 3 « partenariat entre collectivités » :

Il convient de préciser que les subventions ou aides financières éventuelles non connues à ce jour et qui pourraient être perçues par la commune pour cette opération viendront, le cas échéant, diminuer au prorata les participations de la commune et de MACS.

	Montant de l'opération	Compétence voirie MACS	Hors Compétence voirie MACS
<b>Total HT</b> TVA 19,60 %	<b>689 674.05</b> 135 176.11	<b>499 713.25</b>	<b>189 960.80</b>
<b>TOTAL</b>	824 850.16	499 713.25	189 960.80

Répartition au titre de la compétence voirie de MACS (2/3 MACS - 1/3 commune)

	Compétence MACS	MACS (2/3)	SOORTS-HOSSEGOR (1/3)
<b>Total HT</b>	<b>499 713.25</b>	<b>333 142.17</b>	<b>166 571.08</b>

Financement :

	MACS	SOORT-HOSSEGOR
<b>Total HT</b> TVA 19,60 %	<b>333 142,17</b>	<b>356 531,88</b> 135 176,11
<b>TOTAL</b>	333 142,17	491 707,99

Engagements financiers des parties :

- MACS
  - 2/3 de la part de financement prévisionnelle hors taxes relevant de la compétence communautaire voirie (333 142.17€)
- Commune de Soorts-Hossegor
  - 1/3 de la part de financement prévisionnelle hors taxes non prises en compte par le Conseil Général et le lotisseur et relevant de la compétence communautaire voirie (166 571.08 €)
  - Les dépenses ne relevant pas de la compétence communautaire voirie (189 960.80 €)
  - La TVA se rapportant à la totalité de l'opération (135 176.11 €)

Monsieur le Président invite ensuite le conseil communautaire à se prononcer sur la signature de la convention à intervenir entre MACS et la commune de Saubion.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la convention ci-annexée ayant pour objet de définir entre MACS et la commune de Soorts-Hossegor les procédures et les engagements financiers respectifs de chacun relatifs à la réalisation des travaux de réaménagement des circulations et la revalorisation de son centre ville.
- de charger Monsieur le Président de signer cette convention et d'en poursuivre l'exécution,
- d'inscrire les sommes nécessaires au budget primitif de MACS pour 2011.

## **11 - ENFANCE – JEUNESSE**

**Rapporteur : Madame Anne-Marie Cancouët**

**A - TARIF DES INSCRIPTIONS AU RAID MULTISPORTS « AVENTURE ADOS» DES 15 et 16 AVRIL 2011**

Madame le rapporteur expose que le Service Jeunesse organise la deuxième édition du raid multisports « Aventure Ados », en partenariat avec le Service des Sports de Soustons et de Capbreton, ainsi que les Espaces Jeunes du territoire.

Cette manifestation sportive et culturelle proposée à un public d'adolescents (12-15 ans), se déroulera par équipes de quatre jeunes encadrés par un adulte, les 15 et 16 avril 2011. La capacité d'accueil est fixée à 100 participants (25 équipes).

Lors des épreuves, les jeunes devront démontrer des qualités physiques, mêlant esprit d'équipe, solidarité et respect du milieu naturel.

Les activités sportives seront variées : course à pied, VTT, tyrolienne, course d'orientation, water-cross, escalade, ergomètre, ski sur herbe....

Les concurrents seront hébergés du vendredi 15 au samedi 16 avril au village « Framissima Nature » situé à Soustons.

Le tarif proposé pour l'inscription au raid s'élève à 20 € par personne, comprenant : activités, hébergement et restauration.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'approuver le tarif de 20 euros par personne pour l'inscription au « Raid MACS Aventures Ados » devant se dérouler les 15 et 16 avril 2011,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer à cet effet toutes pièces se rapportant à ce dossier.

## B - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION UCPA, POUR LA MISE EN ŒUVRE D'INITIATIONS DANS LE CADRE DE MANIFESTATIONS ORGANISEES PAR LE SERVICE PETITE ENFANCE- ENFANCE- JEUNESSE – CONVENTION DE PARTENARIAT MACS/UCPA

Madame le rapporteur expose que dans le cadre du projet éducatif territorial, le service petite enfance- enfance- jeunesse de MACS développe des manifestations ciblées sur le public « pré adolescent ».

En effet, il apparaît que les enfants de 11 à 14 ans fréquentent moins souvent les centres de loisirs et intègrent difficilement les espaces jeunes. Il semble que les propositions des structures ne répondent pas toujours à leurs souhaits. Entre autonomie et besoin de garde, ce moment d'entrée dans l'adolescence représente pourtant un enjeu important.

En concertation avec les animateurs Jeunesse, MACS propose diverses actions visant à rapprocher les jeunes des structures.

Cette année le partenariat instauré avec l'UCPA doit permettre de renforcer la portée de deux de ces manifestations : le Raid Sportif et les initiations et compétitions de Skate.

### *Raid Sportif*

En 2010, la première édition du « raid sportif » en direction des jeunes de 12 à 15 ans a réuni 80 jeunes et 20 accompagnateurs durant 2 jours.

En 2011, la seconde édition se déroulera **le vendredi 15 et samedi 16 avril entre les communes de Soustons et Capbreton.**

Le raid reste destiné aux jeunes de 12 à 15 ans organisés en équipes de 4 et encadrés par un adulte. La capacité d'accueil est fixée à 25 équipes soit 100 jeunes. Un groupe de pilotage composé d'acteurs éducatifs et sportifs du territoire travaille depuis le mois d'octobre 2010.

Parallèlement, et en **partenariat avec l'UCPA et les services des sports** de Soustons et Capbreton, 2 jours d'animations ouverts à tous seront proposés avant et après le raid (mur d'escalade, street jumping et structures gonflables).

### *Initiations et compétitions de Skate*

Même si trois nouveaux skate -parcs ont été créés en 2009/2010 à Saubion, Labenne et Soustons, il n'existe pas encore une réelle dynamique autour des glisses urbaines sur le territoire (école de skate par exemple).

Un groupe de travail réunissant des responsables des services de sports, des animateurs ou des élus, le service Jeunesse et l'UCPA a proposé une manifestation qui fédérerait les pratiquants et contribuerait au dynamisme de ces équipements.

Ainsi trois journées d'animations autour du skate-board seront proposées **le samedi 7 mai à Labenne, le mercredi 11 mai à Tosse et le samedi 14 mai à Soustons.** Ces manifestations ouvertes à tous mêleront initiations, compétitions et démonstrations.

Selon l'adhésion des jeunes et des familles à cette première édition ce concept pourrait prendre plus d'ampleur dans les années futures.

Madame le rapporteur présente la convention de partenariat à intervenir entre MACS et l'UCPA laquelle prévoit l'attribution d'une subvention de 14 936 € à cette association pour l'organisation de ces manifestations.

Monsieur le Président invite ensuite le conseil communautaire à se prononcer sur cette proposition.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité , décide :

- d'attribuer à l'association dénommée Union Nationale des Centres Sportifs de Plein Air (UCPA) une subvention de 14 936 € pour sa participation au « Raid MACS Aventure Ados », aux journées d'initiations sportives sur Capbreton et Soustons, ainsi qu'aux initiations de glisses urbaines sur Soutons, Saubion et Labenne pendant les mois d'avril et mai 2011.
- d'approuver la convention de partenariat à intervenir à cet effet entre MACS et l'UCPA,

- de charger Monsieur le Président de signer cette convention et d'une poursuivre l'exécution.

## 12 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Rapporteur : Monsieur le Président

A - MARCHES PUBLICS – DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DE LA DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 AVRIL 2008

1 - *Marchés attribués selon la procédure adaptée :*

Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un bâtiment communautaire existant sur la commune de Capbreton

Titulaire : SCP Lafargue Lapassade à Saint-Vincent-de-Tyrosse

Montant : 81 000 € HT

Notification : 31 janvier 2011

Travaux de construction du centre technique de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud sur la zone Atlantisud à Saint-Geours-de-Maremne

*Lot 1 : Gros œuvre*

Titulaire : BERNADET à Grenade

Montant : 137 500 € HT

Notification : 7 février 2011

*Lot 2 : Charpente métallique – serrurerie*

Titulaire : DL Aquitaine à Tercis-les-Bains

Montant : 208 430 € HT

Notification : 7 février 2011

*Lot 3 : Etanchéité*

Titulaire : ETANCH MAC à Saint-Paul-les-Dax

Montant : 31 533.97 € HT

Notification : 7 février 2011

*Lot 4 : Menuiserie aluminium – Vitrerie*

Titulaire : Miroiterie Landaise à Mont-de-Marsan

Montant : 22 987.25 € HT

Notification : 7 février 2011

*Lot 5 : Menuiserie intérieure*

Titulaire : SOGEME à Saubusse

Montant : 11 081.46 € HT

Notification : 7 février 2011

*Lot 6 : Plâtrerie – Faux plafonds*

Titulaire : Crépin à Carcen-Ponson

Montant : 28 371.22 € HT

Notification : 7 février 2011

*Lot 7 : Carrelages – Faïences*

Titulaire : Onesse Carrelages à Onesse

Montant : 13 839.90 € HT

Notification : 7 février 2011

*Lot 8 : Peintures*

Titulaire : Laborde à Angresse

Montant : 9 986.20 € HT

Notification : 7 février 2011

*Lot 9 : Chauffage – Plomberie – Ventilation*

Titulaire : BENNINGER à Mont-de-Marsan

Montant : 29 099.67 € HT

Notification : 7 février 2011

*Lot 10 : Electricité – Courants faibles*

Titulaire : SUDELEC à Bayonne

Montant : 59 577.48 € HT

Notification : 7 février 2011

*Lot 11 : VRD*

Titulaire : Lafitte TP à Saint-Geours-de-Maremne

Montant : 52 811.50 € HT tranche ferme

Notification : 7 février 2011

*Lot 12 : Monte charges*  
Titulaire : IUMANA à Bidart  
Montant : 15 500 € HT  
Notification : 7 février 2011

Fourniture de matériel et logiciel informatiques pour les services de la communauté de communes MACS. Accord-cadre

Montant : maximum de 180 000 € HT pour la durée de l'accord-cadre, reconductions comprises

Titulaires : Top Biz à Dax  
Seriel à Biarritz  
IProject à Paris

Notification : 15 février 2011

Mission de contrôle technique pour l'aménagement d'un bâtiment communautaire existant sur la commune de Capbreton

Titulaire : QUALICONSULT à Bayonne

Montant : 5 900 € HT mission de contrôle technique et 250 € HT attestation handicapés

Notification : 2 mars 2011

Le conseil communautaire prend acte de ces informations.

## *2 - Reconduction :*

- Marché de service relatif à la fourniture de service internet à la Communauté de communes MACS sur des bâtiments situés sur son territoire - 2<sup>ème</sup> reconduction  
Titulaire : HELIANTIS à Pau  
Deuxième reconduction pour la période du 01/03/2011 au 30/04/2011
- Marché à bons de commande pour l'acquisition de fournitures et petits matériels de bureau, papeterie et encre pour les services de la Communauté de communes MACS et du CIAS de MACS constitués en groupement - Lot 2 Papeterie - 2<sup>ème</sup> reconduction  
Titulaire : Papeterie Tyrossaise à Saint-Vincent-de-Tyrosse  
Deuxième reconduction du 13/02/2011 au 12 /02/2012
- Marché à bons de commande pour l'acquisition de fournitures et petits matériels de bureau, papeterie et encre pour les services de la Communauté de communes MACS et du CIAS de MACS constitués en groupement - Lot 1 Fournitures et petits matériels de bureau - 2<sup>ème</sup> reconduction  
Titulaire : Actuel Buro à Orthez  
Deuxième reconduction du 13/02/2011 au 12/02/2012

Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations.

## **B - CHANTIER ECOLE QUALIFICATION 2EME CHANCE**

Dans le cadre de son schéma directeur de liaisons douces, la Communauté de communes MACS a souhaité proposer à « un chantier école qualification 2ème chance », dispositif de formation professionnelle du Conseil Régional d'Aquitaine, la mise en œuvre d'une partie des aménagements. Ce Chantier permet à des demandeurs d'emploi en difficulté d'insertion professionnelle, sans qualification, de participer à un projet de grande nature leur permettant d'accéder à un premier niveau de qualification en adéquation avec les besoins des entreprises locales.

Les demandeurs d'emploi auront ainsi le statut de stagiaire de la formation professionnelle et participeront, dans le cadre du projet proposé par MACS, à la conception et à la réalisation d'une vingtaine d'aires de repos placées sur la voie verte reliant 8 communes de Labenne à Moliets.

Ce chantier fait appel à des compétences en travaux paysagers, entretien des espaces naturels, production horticoles, utilisation de matériels spécifiques, etc....

Les candidats intéressés pour s'inscrire dans cette action de formation seront orientés par Pôle Emploi, (DE), la Mission Locale des Landes (jeunes), Déphie Cap Emploi (travailleurs handicapés) et le service emploi de MACS.

14 personnes seront retenues, le démarrage du chantier est programmé fin avril jusqu'à fin octobre.

Le service emploi prendra prochainement contact avec les 8 communes concernées afin de les informer du déroulement et de la planification de ce chantier.

#### C - SUBVENTION 2011 - ATTRIBUTION D'UN ACOMPTE AU COMITE DU TOURISME DU PAYS TYROSSAIS

Sur proposition de Monsieur le Président, le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'attribuer à l'association dénommée Comité du Tourisme du Pays tyrossais un acompte de 10 000 euros à valoir sur la subvention devant être octroyée à ladite association pour l'année 2011,
- de charger Monsieur le Président de signer toutes pièces et actes se rapportant à l'attribution de cette subvention.

#### D - REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Sur proposition de Monsieur le Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord pour la tenue de sa prochaine assemblée le mardi 26 avril 2011 à 19 h dans la salle de Burry à Saint-Vincent-de-Tyrosse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

**Le Secrétaire**

**Le Président**

**Michel AMIEL**

**Eric KERROUCHE**